

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--  
Épreuve orale d'entretien

## Sujet n° 1

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

**La culture scientifique, pour la démocratie ?**

D'après : La culture scientifique, pour quoi faire ?  
Jean-Marc Lévy-Leblond\*\*, la pensée 396, 2014

Un objectif de la culture scientifique, de nature directement politique, vise à l'élargissement de la démocratie : « participer, de manière éclairée, aux débats et aux choix démocratiques ». Notons d'abord que les pratiques démocratiques dont nous disposons à l'heure actuelle sont mal adaptées aux choix collectifs en matière technoscientifique. Il ne suffit certes pas de voter pour son député ou son président, voire de participer à un éventuel référendum sur la construction d'une centrale nucléaire, l'installation d'un aéroport ou l'interdiction de perturbateurs endocriniens, pour opérer un choix démocratique satisfaisant. Il y aurait grand intérêt à distinguer le principe de la démocratie selon lequel chacun a un droit égal à donner son avis, homme ou femme, jeune ou vieux, savant ou ignare, et les pratiques servant à recueillir ces avis et à mettre en œuvre les décisions prises. Nous avons grand besoin de pratiques politiques innovantes qui nous permettraient de délibérer et décider démocratiquement des choix technoscientifiques.

Mais je voudrais proposer une deuxième réflexion plus profonde sur les rapports entre développement culturel en matière de science et progrès de la démocratie. Les exemples que nous avons sous les yeux, notamment le nucléaire, montrent que la possibilité d'un débat démocratique réel tient beaucoup moins à la connaissance des notions scientifiques sous-jacentes qu'à la compréhension et à l'acceptation de leurs limites.

Je m'explique. Physicien théoricien, je peux faire sans mal un cours complet sur les principes de base de la physique nucléaire et sur ce qui se passe au cœur d'un réacteur nucléaire, les noyaux impliqués, leurs probabilités de réaction, leurs produits de fission, etc. pour autant, ce cours vous aidera-t-il véritablement à vous prononcer sur l'opportunité de la construction d'une nouvelle centrale ou la nécessité de fermer celles qui existent ? certainement pas car les véritables enjeux ne sont pas ceux de la physique nucléaire au cœur du réacteur. Les problèmes essentiels concernant la fiabilité et la solidité d'une centrale nucléaire mettent en jeu les techniques du bâtiment, celles de la métallurgie : le béton est-il assez solide, les tuyaux ne vont-ils pas être corrodés, la cuve n'a-t-elle pas de microfissures, etc. — sans même parler des risques sanitaires. Ce sont aussi des questions géologiques, touchant à la sismicité et aux risques d'inondation, comme la catastrophe de Fukushima l'a trop éloquemment montré.

Le physicien que je suis n'a ici aucune compétence spécifique. Il ne s'agit pas de culture scientifique au sens de la science fondamentale, mais de culture technique, ce qui est très différent. Mais surtout, en amont encore de la question technique, se trouve la question économique, sur laquelle le physicien ou l'ingénieur sont encore moins compétents en tant que tels. Avec cet exemple, j'essaie d'avancer l'idée que le véritable nœud du problème, quant à l'interaction de la connaissance scientifique et du devenir politique démocratique, se situe beaucoup plus et d'abord au niveau des sciences sociales et humaines, les grandes absentes depuis des décennies de toutes les discussions sur la culture scientifique et technique. On peut d'ailleurs le comprendre en commençant par prendre acte que leur statut culturel est beaucoup plus ambigu que celui des sciences de la nature. Quand je fais de la recherche en physique théorique dans mon laboratoire, je sais bien que cette activité ne sera pas immédiatement reconnue comme culturelle dans le champ profane — à tort ou à raison. Je publierai des articles spécialisés que seuls pourront lire mes collègues. Si je veux partager mon savoir au-delà de mon milieu, il me faudra donner des conférences publiques, écrire des livres de vulgarisation, etc. Du côté des sciences sociales et humaines, cette dichotomie n'existe pas avec la même prégnance. Les sciences sociales et humaines sont intimement liées à la culture ambiante.

À mettre l'accent dans les activités de culture scientifique, comme on le fait en général, sur les questions les plus pointues de la physique, de la cosmologie, de la biologie, etc., on risque fort de passer à côté de discussions beaucoup plus profondes et bien plus pertinentes pour la société. Par exemple : le problème du sida est-il d'abord et avant tout affaire de biologie et de médecine ? certes, il y a intérêt à savoir ce qu'est le virus HIV, mais la question essentielle est : que sait-on sur les modes de propagation de l'épidémie, que peut-on faire pour rendre les traitements disponibles à des populations défavorisées, etc. ? Autrement dit, des questions qui relèvent de la sociologie, de l'économie, de la politique. Ainsi donc, la question de l'enjeu politique et démocratique des projets de culture scientifique demande-t-elle à être replacée dans un cadre beaucoup plus large qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

Mais il est d'autres difficultés plus spécifiques. Comment parler de culture scientifique alors que les scientifiques eux-mêmes, on l'a déjà dit, sont si peu cultivés eu égard à leur profession même ? ils ne connaissent ni l'histoire, ni la philosophie, ni la sociologie, etc., de leurs propres disciplines. De fait, ils ne sont ni formés, ni payés pour cela. Bien sûr, certains mathématiciens sont amateurs de musique, certains physiciens sont des artistes du dimanche. Il n'y a pas pour autant une adéquation claire, un couplage fort, entre leurs intérêts culturels et leurs pratiques scientifiques. Paradoxalement, rien n'illustre mieux ce décalage que l'émergence, au cours des dernières années, de tant de projets affichant une thématique art-science, devenue une sorte de poncif pour nombre d'institutions, de la plus grande aux plus modestes. La plupart du temps, ces projets associent des scientifiques ne connaissant guère l'art contemporain et des artistes connaissant bien mal la science. Sans vouloir systématiquement rejeter ces projets bien intentionnés, il est loisible de penser qu'ils exigent plus de modestie et en même temps une vision à plus long terme pour, peut-être, en renversant la formule, réussir à mettre un peu de culture dans la science.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 2

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### **La culture scientifique, pour l'économie ?**

D'après : La culture scientifique, pour quoi faire ?

Jean-Marc Lévy-Leblond\*\*, la pensée 396, 2014

À y regarder de près, la majorité de nos objets et pratiques techniques, même les plus récentes, doivent peu aux connaissances scientifiques modernes. Il semble que les innovations, souvent incrémentielles (quelles différences essentielles entre les modèles successifs de téléphones portables ?), servent plus de prétexte à la conquête de nouveaux marchés qu'à la recherche d'avancées sociales. Cette idée reçue qu'il y a un lien intrinsèque entre progrès scientifique et développement économique tient à ce que nous sommes obnubilés par l'histoire particulière de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle qui a vu l'apparition de la technoscience, à savoir un couplage si serré de la science et de la technique qu'il devient impossible de distinguer entre, d'un côté, recherches fondamentales spéculatives et désintéressées et de l'autre, applications pratiques et concrètes. La science est désormais assujettie à la production de résultats à court terme ; ses financements sont largement contractualisés, sur des échelles de temps de quelques années au plus, et assignent aux chercheurs des tâches finalisées — développer des médicaments ou des matériaux nouveaux. Il est très difficile aujourd'hui de se lancer dans des programmes de recherche à long terme, aux résultats incertains, même lorsqu'il s'agit d'enjeux théoriques majeurs.

Contrairement à ce qui a été longtemps dit et demeure souvent répété, le système économique et industriel où nous vivons n'a pas besoin de toujours plus d'ingénieurs et de chercheurs mieux formés. Les statistiques montrent en réalité que depuis quelques décennies, le nombre total d'étudiants poursuivant des études scientifiques et techniques n'a guère diminué. Il y en a certes moins à l'université, mais davantage dans les écoles d'ingénieurs, dans les filières courtes. Le nombre d'ingénieurs formés en France est même en légère croissance depuis une dizaine d'années. Nous sommes loin de la situation catastrophique complaisamment déplorée, selon laquelle nous ne formerions pas assez de cadres techniques et scientifiques. D'ailleurs, si l'industrie avait vraiment besoin de plus d'ingénieurs et de techniciens, il y aurait un appel massif au recrutement d'étudiants, auxquels on offrirait de meilleurs salaires. En vérité, la délocalisation de la matière grise fait que pour beaucoup de firmes internationales, une grande partie des professionnels de l'ingénierie de base, surtout dans les technologies de l'information et de la communication, dans les entreprises de programmation, est recrutée à moindre coût dans les pays émergents, en Inde, en Asie du sud-est ou en Amérique latine.

Le couplage entre acculturation scientifique et sociale et développement économique et industriel est donc loin d'être clair et immédiat. N'en concluons pas pour autant de manière caricaturale que ce ne serait plus la peine de faire de la recherche fondamentale puisque les découvertes des cinquante dernières années suffiraient aux applications techniques ! Mais comment justifier, au plan économique, la poursuite d'une activité de recherche ?

L'économiste Derek de Solla Price, dans un article quelque peu iconoclaste intitulé « De la valeur extrinsèque de la recherche scientifique », prenait acte en 1977 de l'échec des nombreuses études menées au cours des années soixante-dix pour justifier les budgets de la recherche fondamentale en augmentation croissante, pratiquement exponentielle, depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Tant et si bien que Derek de Solla Price en vint à proposer l'idée suivante : l'intérêt de la recherche scientifique ne se trouve pas essentiellement dans les rares connaissances nouvelles qu'elle produit directement, et qui ne sont en général pas applicables à court terme. L'important, avance-t-il, dans une société technologiquement développée, est d'entretenir une partie non négligeable du corps social qui ait la compétence nécessaire pour rester en état de veille par rapport à de nouveaux développements technologiques et soit en mesure de transférer cette compétence aux nouvelles générations. Autrement dit, nous avons besoin de chercheurs d'abord parce que nous avons besoin de passeurs ! Selon Derek de Solla Price c'est donc la valeur extrinsèque de la recherche qui compte. On pourrait presque dire que peu importe sur quoi on fait de la recherche, ce qui compte c'est d'en faire et qu'il y ait un nombre suffisant de chercheurs. De Solla Price allait jusqu'à donner une estimation des ressources collectives qu'il était utile de consacrer à la recherche dans cette perspective. il est intéressant de noter qu'il aboutissait à des chiffres proches de ceux sur lesquels se sont stabilisées les dépenses en matière de recherche précisément dans les années quatre-vingts, entre 2 % et 3 % du pib. Tout ceci permet de conclure que l'argument, de type économique, s'il n'est pas totalement infondé, n'a qu'une portée limitée.

Mais il est d'autres difficultés plus spécifiques. Comment parler de culture scientifique alors que les scientifiques eux-mêmes, on l'a déjà dit, sont si peu cultivés eu égard à leur profession même ? ils ne connaissent ni l'histoire, ni la philosophie, ni la sociologie, etc., de leurs propres disciplines. De fait, ils ne sont ni formés, ni payés pour cela. bien sûr, certains mathématiciens sont amateurs de musique, certains physiciens sont des artistes du dimanche. Il n'y a pas pour autant une adéquation claire, un couplage fort, entre leurs intérêts culturels et leurs pratiques scientifiques. Paradoxalement, rien n'illustre mieux ce décalage que l'émergence, au cours des dernières années, de tant de projets affichant une thématique art-science, devenue une sorte de poncif pour nombre d'institutions, de la plus grande aux plus modestes. La plupart du temps, ces projets associent des scientifiques ne connaissant guère l'art contemporain et des artistes connaissant bien mal la science. Sans vouloir systématiquement rejeter ces projets bien intentionnés, il est loisible de penser qu'ils exigent plus de modestie et en même temps une vision à plus long terme pour, peut-être, en renversant la formule, réussir à mettre un peu de culture dans la science.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 3

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### **La culture scientifique, pour quoi faire ?**

D'après : Jean-Marc Lévy-Leblond\*\*, la pensée 396, 2014

La nécessité de donner aux citoyens une meilleure culture scientifique fait depuis des années l'objet d'un vaste consensus et suscite diverses initiatives. Le contraste pourtant apparaît grand entre ces louables intentions et leurs résultats effectifs. On peut donc s'interroger sur la pertinence du concept même de culture scientifique et sur les présupposés qui sous-tendent sa promotion. Les arguments avancés relèvent en général du champ économique, du champ proprement culturel et du champ politique. On montrera ici les limites et les apories de ces objectifs, pour conclure sur les perspectives d'une réelle acculturation scientifique.

Le syntagme de « culture scientifique », cette juxtaposition de deux mots en un seul terme, me paraît doublement inadéquat. D'abord, le mot culture tolère mal quelque étiquette ou épithète que ce soit. Dès lors qu'on lui colle un adjectif et qu'on le spécifie, en parlant, par exemple, de culture littéraire ou de culture musicale, on perd ce qui fait l'essentiel de la notion même de culture, c'est à dire la capacité à lier différentes formes de pratiques humaines et à les éclairer et féconder les unes par les autres. La culture est, tout comme souhaite l'être la république française, une et indivisible. En la spécialisant, on la déprécie, en la cantonnant, on la mutile.

Une seconde raison pour laquelle cette terminologie est problématique surgit si l'on s'interroge sur les nombreux textes, institutionnels ou militants, où il est question de « diffuser la culture scientifique ». Un tel projet suppose que la culture scientifique existe quelque part et qu'il suffit de la propager pour la partager. Mais où la trouve-t-on ? en règle générale, quand il est question de diffusion de la culture scientifique, c'est implicitement à partir des milieux scientifiques eux-mêmes, qui sont supposés en être détenteurs. Mais il me semble que c'est loin d'être le cas, dans la mesure où l'évolution de la science, aboutissant au mode industrialisé et mercantile sous lequel, pour l'essentiel, elle se pratique aujourd'hui, a entraîné une véritable déculturation des milieux scientifiques.

Pour étayer ce jugement assez brutal, d'abord une constatation simple : ni dans la formation des futurs scientifiques, ni dans l'évaluation de leur carrière n'interviennent de considérations liées à leur culture — professionnelle, j'entends. il ne viendrait à personne l'idée d'enseigner l'art sans le référer intimement à son histoire. De même pour la philosophie. On ne saurait imaginer enseigner la philosophie sans que, de Platon à Descartes, de Kant à Husserl, toute son histoire soit nécessairement présente. tel n'est pas le cas, en tout cas depuis un siècle environ, pour la science.

Un siècle, car, au XIX<sup>ème</sup>, les processus de formation des scientifiques étaient très différents de ceux qui prévalent aujourd'hui. Nos prédécesseurs avaient une culture générale bien supérieure à la nôtre. La plupart, étant donné leurs origines sociales, étaient éduqués dans le contexte des humanités classiques et, par exemple, connaissaient le grec et le latin. Et surtout, lors de leurs études proprement scientifiques, ils étaient amenés à une fréquentation directe des œuvres du passé et acquéraient ainsi une réelle conscience historique de leur discipline. Mais, en ce qui concerne la science moderne, l'idée s'est imposée qu'elle récapitulerait en permanence son passé dans son présent et n'aurait donc pas besoin de son histoire. Il est pour le moins légitime de se demander si ce statut d'exception au sein des arts et métiers humains est fondé. L'idée de culture scientifique me semble donc désigner au mieux une sorte d'horizon, largement désert aujourd'hui.

Mais pourquoi donc vouloir développer la culture scientifique aujourd'hui ? selon un communiqué ministériel de 2014 et un rapport 2017 du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, «...la promotion et la diffusion des cultures scientifique, technique et industrielle relèvent d'un triple enjeu, démocratique, culturel et économique ».

Premier objectif, de type économique : promouvoir une formation de meilleure qualité, des motivations supérieures et une plus grande compétence pour les futurs cadres et travailleurs de l'industrie, dans la perspective du développement des nouvelles technologies et de l'amplification de l'innovation, etc.

Deuxième objectif, de type politique. La potentielle mise en culture de la science permettrait d'élargir la démocratie et ses principes de choix collectifs aux décisions désormais essentielles concernant les enjeux scientifiques et techniques : énergie, santé, défense, etc. troisième objectif, de nature spécifiquement culturelle : amener chacun à mieux comprendre sa place dans la société, dans le monde, voire dans le cosmos, favoriser le développement de l'autonomie intellectuelle et de l'esprit critique, élargir les perspectives de la vie humaine, au-delà du proche et de l'immédiat.

La culture scientifique Pour l'économie ? Il y aurait un couplage causal direct entre avancées scientifiques, innovations technologiques et développement économique : la science serait au cœur de l'activité productive et engendrerait par elle-même le développement technique et industriel.

Mais d'abord, comment oublier que la science offre aussi la capacité de susciter des forces improductives et même destructrices ? Outre la conscience des évidents usages militaires de la science, s'est développée en quelques décennies une sensibilité écologique nous rendant attentifs aux risques pesant sur la biodiversité, sur l'environnement, etc. D'où une méfiance collective beaucoup plus grande, voire une perte de confiance, par rapport à l'idée d'un lien automatique entre science et progrès. Je ne suis pas sûr, contrairement à ce qui est souvent dit, que la majorité des citoyens aient peur de la science en tant que telle. Mais ils doutent, à juste titre, de l'existence d'un rapport consubstantiel entre progrès des connaissances scientifiques d'un côté et progrès économique, industriel, social de l'autre.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 4

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### Sport et politique

D'après : SPORT ET ÉMANCIPATION

Igor Martinache - Fondation Gabriel Péri | « La Pensée » 2020/1 N° 401

Le sport occupe incontestablement une place centrale dans les sociétés contemporaines, tant par l'audience dont bénéficient certaines compétitions que par les masses financières toujours croissantes qu'il mobilise. Bien peu peuvent ainsi se targuer de rester réellement indifférents à son égard, tant il déchaîne les passions virulentes : adoré par les uns, qui vouent un véritable culte à certains champions, honni par les autres qui y voient une version modernisée des jeux du cirque.

La stratégie ou fourberie est immanquablement présente dans les jeux, comme dans les entreprises militaires et dans la chasse. Dans toutes ces activités, la stratégie tend à développer la finesse et la chicane. Chicane, dissimulation, intimidation, ces procédés ont leur place retenue dans les règlements de tout concours d'athlétisme et généralement dans tous les jeux. La présence d'un arbitre régulièrement employé, les dispositions minutieuses relatives aux limites techniques de la fraude permise et aux pointilleries de l'avantage stratégique, tout cela dit assez que les pratiques frauduleuses et déloyales ne sont pas le moins du monde accidentelles. En tout état de cause, la pratique régulière des sports doit normalement faire de meilleurs fraudeurs. On voit prédominer dans la société le tempérament prédateur, celui-là même qui incline les hommes vers les sports : cela signifie que règnent l'indélicatesse et l'impitoyable mépris des intérêts d'autrui, tant individuels que collectifs.

Au sens strict, le sport désigne ainsi les activités qui sont tournées vers la performance au sein d'un système compétitif organisé dans un cadre étroitement codifié ; dimension réglementaire qui lui confère, soit dit en passant, une dimension éminemment politique. Né au sein des écoles britanniques de la gentry au xix e siècle, le sport moderne est indissociable des transformations socio- économiques concomitantes, à commencer par l'essor du capitalisme moderne, et comporte de ce fait un certain nombre de particularités qui l'éloignent à bien des égards de ses versions antiques comme des diverses formes de jeux traditionnels avec lesquels certains s'emploient à lui trouver un air de famille. Le singulier suggère une unité au-delà de la diversité des disciplines, mais aussi des manières de les pratiquer. Les activités physiques et sportives constituent ainsi un vaste ensemble qui soulève toute une série d'enjeux, tant philosophiques que sociaux, économiques et politiques. On range en effet sous ce vocable les pratiques les plus diverses. Qu'est-ce qui relie exactement une

championne de natation s'entraînant plus de six heures par jour dans l'espoir de briller aux Jeux olympiques et un groupe de randonneurs occasionnels ?

S'agissant des seconds, on peut penser au tenace dualisme entre corps et esprit qui peut expliquer certaines réticences intellectualistes à prendre le sport au sérieux, mais aussi à la question du sens des limites qui se retrouve dans la tension entre l'accomplissement et le dépassement de soi qui rejoue dans la sphère corporelle celle entre l'ordre et le progrès. Concernant la première, il suffit de constater les sommes croissantes qui circulent autour du spectacle sportif, mais aussi la fascination que les « dieux (et déesses) du stade » exercent sur une part importante de nos contemporains, ainsi que les vellétés retrouvées des pouvoirs publics à faire du sport un vecteur d'intégration, de cohésion sociale et de santé.

Mais il n'y a pas que cela. Pour montrer la nécessité qu'il peut y avoir à s'y pencher, quand bien même on tendrait à se rallier au fameux mot de Winston Churchill pour expliquer sa longévité – « No sport » –, il suffit de rappeler qu'il s'agit de l'activité qui regroupe le plus d'associations et d'adhérents associatifs, pratiquants et bénévoles, dans des pays tels que la France.

Se pose ainsi avec acuité la question de la génération et de la distribution des revenus au sein du monde sportif, qui inclut au-delà des pratiquants et des pratiquantes, de nombreux autres acteurs et intermédiaires, des fabricants d'équipements, aux entraîneurs, en passant par les éducateurs, les soignants, les organisateurs d'événements, les agents de sportifs, etc. Comment analyser les sommes faramineuses investies dans le spectacle sportif par certains capitalistes ? pourquoi a-t-on malgré tout tant de mal à penser le sport comme une activité laborieuse à part entière et quelles sont les implications de ce déni ? Qui décide des règles, au sens étroit comme au sens large, s'agissant de l'organisation des activités physiques et sportives ? Quels rapports entretiennent les grands événements sportifs retransmis par les télévisions du monde entier et les innombrables rencontres qui sont organisées chaque fin de semaine sur l'ensemble du territoire, nécessitant l'investissement d'un nombre impressionnant de bénévoles ? A ce titre, l'engouement actuel des dirigeants d'entreprise pour les « valeurs » du sport, sont parfois analysés comme étant le marqueur du retour à un paternalisme sportif renouvelé, où la rhétorique du « coaching » permettrait d'invisibiliser les rapports de domination en même temps qu'elle favoriserait l'implication des salariés pour faire gagner leur firme dans la compétition économique.

Il n'y a ainsi pas d'approche unitaire car il s'agit pour les uns de parer le sport de toutes les vertus – santé, bien-être, cohésion sociale, intégration, etc. –, ou au contraire de tous les maux, à l'instar des auteurs de la Théorie critique radicale du sport. Pour ces derniers, le sport moderne constitue rien moins que le cheval de Troie de la domination capitaliste dans ses dimensions les plus mortifères.

En toute hypothèse, l'école a un rôle tout particulier à jouer en la matière à travers l'éducation physique et sportive, dont le caractère obligatoire garantit un accès à (presque) tous les enfants à la pratique, et au-delà à la culture sportive. C'est ici la question de la place croissante, et controversée, occupée par le sport dans cet enseignement, qu'on ne peut réduire à une approche étroitement utilitariste car elle peut contribuer de manière décisive à l'émancipation des pratiquants en herbe. Les enjeux entourant les activités physiques et sportives sont trop souvent considérés au mieux comme futiles, au pire comme l'ancre de tous les vices, alors qu'il faudrait emporter la conviction qu'il s'agit bel et bien d'une question éminemment politique.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 5

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### Les identités meurtrières

D'après : L'IDENTITÉ, MIRAGE A PRENDRE AU SÉRIEUX

Roland Gori - Fondation Gabriel Péri | « La Pensée » - 2017/4 N° 392 |

NB : l'auteur de l'article original est Professeur de psychanalyse

A toutes les époques, il s'est trouvé des gens pour considérer qu'il y avait une seule appartenance majeure, tellement supérieure aux autres en toutes circonstances qu'on pouvait légitimement l'appeler *identité* . « Pour les uns, la nation, pour d'autres, la religion, ou la classe. Je parle d' "identités meurtrières" - cette appellation ne me paraît pas abusive - dans la mesure où la conception que je dénonce, celle qui réduit l'identité à une seule appartenance, installe les hommes dans une attitude partielle, sectaire, intolérante, dominatrice, quelquefois suicidaire, et les transforme bien souvent en tueurs, ou en partisans des tueurs ».

Cette thèse d'Amin Maalouf – des « identités meurtrières » — est fondamentale pour comprendre ce que nous vivons aujourd'hui, comment nous en sommes arrivés à nous trouver confrontés à des tueurs fanatiques qui massacrent lâchement des populations innocentes et sans défense, au nom de la religion et du califat. Commençons par rappeler que l'histoire a montré que l'islam n'avait pas le monopole du fanatisme criminel, toutes les religions, toutes les doctrines ont pu servir de prétexte à un moment ou un autre, dans une société ou dans une autre, à justifier des crimes contre l'humanité. Et, comme l'explique encore Amin Maalouf, si des hommes de tous pays, de toutes conditions, de toutes religions ont pu se transformer en massacreurs fanatiques, en illuminés sanguinaires, en somnambules possédés par la haine, c'est bien parce qu'ils sont captifs d'une condition *coartée* (cf, note de bas de page)<sup>1</sup> de l'identité. Une conception de l'identité fondée sur l'exclusion et la haine, sur Thanatos, une conception « tribale », une conception qui prévaut encore dans le monde entier pour catalyser ce que cet auteur nomme des « identités meurtrières ». Conception qui relève, selon moi, de délires nihilistes, dans le sens psychopathologique de ce terme (NB : l'auteur est Professeur de psychanalyse).

---

<sup>1</sup> NB : concept de psychologie : dans la typologie de Hermann Rorschach, *coarté* se dit d'un type de personnalité défini par : une inhibition massive émotionnelle et affective et une restriction des intérêts et des modes d'expression.

Le « délire nihiliste », conceptualisé par exemple par Cotard, désigne un délire de négation d'organes corporels ou de fragment de réalité extérieure. La haine qui s'empare des partisans des identités meurtrières se manifeste comme une haine de la diversité, diversité constitutive de l'identité composite des humains. C'est la raison pour laquelle ils dénie aux populations discriminées le droit d'appartenir à l'humanité. Jusque par leurs injures racistes, les partisans des identités meurtrières rabaissent les populations haïes à la condition animale la plus méprisée (rats, cafards...). Cette posture d'exclusion d'une partie des humains de l'humanité est un délire nihiliste, niant la pluralité et la diversité de notre espèce. Chaque nouveau massacre accompli au nom de la religion, de la nation, de la classe sociale convoque cette question de l'identité que les racistes fondent sur un nihilisme. La question de l'identité est au cœur du désir d'appartenance à une collectivité culturelle, religieuse ou nationale. Elle détermine les adhésions comme les répulsions, les demandes d'intégration comme les isolationnismes communautaires, le désir de fraternité comme celui de meurtre. C'est la raison pour laquelle la question de l'identité exige d'être traitée préalablement à toutes les analyses des fanatismes violents qui, au nom de la nation, au nom d'une communauté, d'une religion ou d'une idéologie universelle, massacrent des populations ou les discriminent.

Qu'est-ce que l'identité ? Peut-elle se définir en termes d'appartenance raciale, religieuse, nationale, linguistique ? Ou n'est-elle que ce que le psychanalyste Jacques Lacan nommait un « mirage », un mirage récurrent ? Chaque humain est irremplaçable et multiple à la fois, au croisement de réseaux d'appartenances complexes qui nous ont fait ce que nous sommes, une « identité composée ». Le concept de nation, avancé par Ernest Renan comme un « plébiscite de tous les jours », est justement mis en avant à partir d'un constat, celui de l'impossibilité de définir l'identité nationale sur la base de critères objectifs. Qu'il s'agisse de race, de religion, de territoire, de langue ou d'économie, aucun critère prétendument objectif ne résiste à une analyse approfondie. Comme le remarque Hervé Le Bras, ce concept de nation, tel qu'il est défini par Renan, vient s'insérer entre celui d'État et celui d'identité (nationale). L'adhésion comme geste symbolique et politique permet justement de sortir d'une impasse, celle d'une définition de l'identité en termes objectifs.

Une conception essentialiste de l'identité expose, tôt ou tard, à la tentation fasciste de devoir désavouer la « composition » plurielle de l'identité d'un peuple, d'une communauté, voire d'un individu. Fernand Braudel, s'interrogeant sur l'identité de la France, écrivait déjà qu'il convenait d'entendre cette notion comme « le résultat vivant de ce que l'interminable passé a déposé patiemment par couches successives... En somme, un résidu, un amalgame, des additions, des mélanges, un processus, un combat contre soi-même, destiné à se perpétuer. »

Hervé Le Bras rappelle que les idéologies nationalistes et racistes postulant, en France, un « grand remplacement » des populations « européennes » par des populations « immigrées », issues de l'Afrique et du Maghreb, se trompent : « le grand remplacement en cours n'est donc pas celui d'une race par une autre, mais la généralisation du métissage, ce qui procure une plus grande diversité biologique et une meilleure chance de survie de l'espèce humaine. Si l'identité de la France devait être décrite en termes biologiques, ce serait par le métissage ».

L'identité est métissage, combinaison composite, hétérogène, en perpétuelle modification de formes et de matière. Le désir de purification ethnique illustre par l'absurde la tendance humaine au métissage. Le concept d'« identité » est d'ailleurs extrêmement ambigu, et cette ambiguïté se dévoile au niveau même de ce que nous appelons l'« individu ».

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 6

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### Identité(s) et notion d'individu

D'après : L'IDENTITÉ, MIRAGE A PRENDRE AU SÉRIEUX

Roland Gori - Fondation Gabriel Péri | « La Pensée » - 2017/4 N° 392 |

NB : l'auteur de l'article original est Professeur de psychanalyse

La notion d'individu repose sur l'illusion d'un indivisible. La psychanalyse montre l'existence d'instances multiples et conflictuelles constitutives du sujet. La biologie serait-elle plus optimiste ?

La vie est création continue de formes dont l'apparence de permanence et de continuité relève partiellement de l'illusion. Georges Canguilhem a commencé par montrer que le caractère d'individualité du vivant ne pouvait pas recevoir de réponse définitive d'une seule science. Canguilhem précise que « le problème de l'individualité ne se divise pas. On n'a peut-être pas assez remarqué que l'étymologie du mot fait du concept d'individu une négation.

L'individu est un être à la limite du non-être, étant ce qui ne peut plus être fragmenté sans perdre ses caractères propres. C'est un minimum d'être. » Mais, où trouver ce minimum d'être ? Notre corps renouvelle sans cesse sa matière cellulaire, tout en maintenant sa forme permanente, ou du moins en apparence l'essentiel de la morphologie. L'individu suppose, écrit encore Canguilhem, « nécessairement en soi sa relation à un être plus vaste, il appelle, il exige [...] un fonds de continuité sur lequel sa continuité se détache. En ce sens, il n'y a aucune raison d'arrêter aux limites de la cellule le pouvoir de l'individualité. » Si nous ne pouvons trouver au niveau de la cellule le caractère de l'individualité, comment pourrions-nous le trouver au niveau de l'individu ? Que dire alors de l'assemblage d'individus ? Que dire alors d'une prétendue individualité de la race, de la nation ou de la religion ?

C'est sans doute ailleurs que dans une forme ou une substance qu'il nous faut chercher des marqueurs de l'identité. Je dirai avec Canguilhem : « en bref l'individualité n'est pas un terme si l'on entend par là une borne, elle est un terme dans un rapport ». C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'identité en soi, mais une cascade de traits en rapport les uns avec les autres, faits de ressemblances et de différences, formant des réseaux d'appartenance et de distinction.

Hervé Le Bras a montré que « ni le sang, ni la religion, ni les mœurs » ne permettaient de définir une identité nationale. Les fameuses « racines chrétiennes » de la France ne résistent pas à l'analyse. On ne saurait davantage caractériser une nation par les pratiques de ses habitants. Non seulement les pratiques religieuses, mais plus encore celles qui relèvent de l'art culinaire, de l'habillement, des modes de vie familiaux et politiques, voire de la morale ou de la psychologie, ne définissent l'identité nationale. Les prétendus traits nationaux ou ethniques révèlent davantage les préjugés sociaux de ceux qui portent ces diagnostics qu'ils ne caractérisent

les nations. Beaucoup de ces critères recherchés pour construire une identité nationale rencontrent un fatras d'éléments multiples, étirés entre les particularismes régionaux et locaux et l'importation massive d'éléments étrangers, internationaux. Par exemple, le concept de « cuisine nationale » vole en éclat sous le double impact des habitudes et des produits régionaux, mais aussi par l'introduction de nourriture exogène, voire exotique. Sans compter que le temps, les effets de mode, les différences sociales rendent très variable, d'une partie de la population à l'autre, la composition des menus. Beaucoup de nos aliments de consommation courante étaient inconnus ou inutilisés il y a un siècle à peine... La langue, elle-même, vit de l'importation de mots étrangers et se transforme. Alors, faut-il renoncer au concept d'identité ou chercher une autre critériologie que celles qui se réclament de la substance, de l'essence, de l'objectivité ?

L'identité nationale, comme l'identité individuelle ou sociale, suppose que soient reconnus les processus d'« emboîtement » progressif de particularités, de ressemblances et de différences dynamiques. Ce que formule parfaitement Hervé Le Bras : « l'identité implique une régression à l'infini des identités un emboîtement de poupées gigognes ou, en termes mathématiques, un système fractal ». Tout désaveu de cet « emboîtement » infini procède d'une violence dissociant les éléments qui composent un assemblage toujours instable. Ce désaveu risque, tôt ou tard, de fabriquer des « identités meurtrières » reposant sur l'exclusion. Les identités meurtrières mutilent les continuités du vivant comme du social, divisent les composants d'une culture, endommagent les espaces de vie et de pensée, figent une histoire partagée dans des mémoires réifiées, et ne conservent que les discontinuités qu'elles amplifient. Ces identités meurtrières compensent leur faiblesse conceptuelle en se prévalant de données prétendues naturelles, essentielles, transcendantales, sans reste.

Ces conceptions de l'identification collective sur des critères identitaires, culturels, religieux, ethniques ou raciaux, différenciant de manière irréductible les « nous » et les « eux », se révèlent totalisantes et nihilistes. La conception essentialiste de l'identité prescrit de ne se dire et de ne dire le monde que d'une seule manière, que d'une seule langue, sans reste. Elle est nihiliste de ce qui n'entre pas dans son cadre et sa logique, elle est donc nihiliste d'une partie de l'humanité, ou la promeut en tant qu'ennemie.

Carl Schmitt est le penseur de cette conception « totale » fondant la légitimité de l'État sur sa politique de défense du peuple contre son « ennemi ». La dérive totalitaire d'une telle conception a été actée par Schmitt lui-même, engagé un temps auprès des nazis. L'identité d'une communauté, plus précisément les identifications de ses membres, reposeraient en négatif sur l'existence d'un ennemi. C'est l'ennemi qui deviendrait garant de l'identité nationale, qui donnerait sens et existence à la nation. Cette conception qui fonde les identités sur les antagonismes finit par déboucher sur la haine, la guerre et contient virtuellement les germes d'un fascisme.

Freud postulait que « l'objet naît dans la haine », que nous ne découvrons la réalité qu'en tant qu'obstacle douloureux s'opposant à notre désir. Mais, « détruire » cette réalité pour maintenir « intact » le désir conduit à la psychose hallucinatoire ou à l'anéantissement.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 7

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### Désir d'identité et dictatures

D'après : L'IDENTITÉ, MIRAGE A PRENDRE AU SÉRIEUX

Roland Gori - Fondation Gabriel Péri | « La Pensée » - 2017/4 N° 392 |

NB : l'auteur de l'article original est Professeur de psychanalyse

Il semble évident qu'aujourd'hui, la globalisation à marche forcée que le monde subit produit autant l'homogénéité que la fragmentation des cultures. Dans certaines régions du monde, le « chaos » géopolitique a atteint un tel point de catastrophe, au sens premier de ce terme, que l'appartenance religieuse ou ethnique est apparue comme une solution, une camisole ontologique et cosmologique pour contenir le chaos mental et existentiel. Dans d'autres régions du monde, c'est la marche forcée vers un marché planétaire détruisant l'État social, confisquant la démocratie au profit d'une administration gestionnaire des populations, plaçant les peuples et les citoyens sous curatelle technico-financière, qui exacerbe les nationalismes, les racismes et les extrémismes. Les angoisses existentielles et les désarrois politiques qui ont accompagné ces changements brutaux ont accru le désir d'identité. Un désir d'identité d'autant plus vif que les marqueurs de l'identité sont de moins en moins évidents, stables et inscrits dans la tradition.

C'est une donnée psychopathologique et politique majeure : lorsque les sociétés, comme les individus, peinent à trouver des dispositifs d'intégration et de régulation sociale et symboliques, ils sont tentés par le repli, voire le meurtre ou le suicide. Le désir d'identité s'affirme davantage dans les cultures et les sociétés qui fabriquent une perte des possibilités d'échanges politiques, symboliques, culturelles entre les humains. Hannah Arendt a montré que les totalitarismes nazis, fascistes et staliniens émergeaient dans un désert politique, prenaient appui sur des conditions spécifiques où les masses d'individus isolés et atomisés étaient confrontées à la perte d'un monde commun.

La désaffiliation aux clans, aux classes sociales, aux structures traditionnelles est essentielle pour pouvoir rendre compte de l'émergence des systèmes totalitaires. Cette atomisation conditionne la loyauté totale d'individus dépouillés des liens d'appartenance, prêts à tout abandonner, comme dans les sectes, de leurs anciens systèmes de valeurs pour se faire prendre en charge par des partis et des appareils « englobants ». L'aspiration à un monde simplifié, balisé, neutralisé par la mécanique des partis ou des sectes ouvre une voie royale à tous les prophètes et tyrans instrumentalisant les idéologies et les religions.

Sans devoir reprendre mes travaux antérieurs je rappellerai que nous ne devons jamais oublier que tous les mouvements fascistes, ceux d'hier, comme ceux d'aujourd'hui (avec les théofascismes), ont en commun un « air de famille ». Tous ces mouvements détestent la différence, vouent un culte à l'action, ne supportent aucune critique, alimentent la suspicion, nourrissent les thèses du complot, traquent les dissidents, préfèrent la propagande à la culture, pratiquent volontiers un « populisme » et une manipulation des masses, prêchent « un élitisme populaire » qui méprise la citoyenneté au profit des contagions affectives de peur ou d'exaltation. Aujourd'hui, ce populisme passe par Internet, il manipule les foules virtuelles jusqu'à l'hypnose des réseaux sociaux.

Daesh s'inscrit dans cette logique des idéologies meurtrières totalitaires en instrumentalisant l'islam sunnite, à partir du chaos géopolitique de certaines régions du monde, comme à partir des chaos culturels et subjectifs de notre civilisation. À ces chaos géopolitiques et ontologiques, ces idéologies politico-morales offrent une « camisole logique et cosmologique » qui finit par englober l'existence de tous et de chacun, jusqu'au meurtre et au suicide. Sans méconnaître les dangers « totalitaires » des idéologies « englobantes » qui se donnent comme « solution » globale à tous les problèmes moraux, sociaux, politiques et psychologiques de l'existence, leurs « prises » sur les populations et les individus dépendent du terreau où elles peuvent s'épanouir. L'idéologie islamiste à laquelle se réfère Daesh n'est pas nouvelle. Elle n'est pas la version « pure » de l'islam à laquelle elle prétend se référer. Le croire serait valider sa propagande. Cette idéologie totalitaire et fasciste qui, comme le noyau dur du fascisme originaire, refuse la tolérance, l'interprétation multiple, la critique, la singularité comme la pluralité des humains, est nécessairement vouée à la guerre et aux terrorismes.

L'analyse du contexte où prennent racine ces terrorismes est indispensable si on veut comprendre comment un système éthico-politique a pu se transformer en « idéologie meurtrière ». L'erreur de la plupart des gouvernements fut de croire qu'il ne s'agissait que d'un problème religieux, une affaire de musulmans. Ils sont longtemps demeurés aveugles au caractère révolutionnaire (et réactionnaire) de ces mouvements. Or, comme le rappelle le pape François au retour des Journées mondiales de la jeunesse, toutes les religions ont leurs fanatiques fondamentalistes.

C'est pour cette raison qu'il n'aime pas parler de « violence islamique ». Il précise, non sans réticence, qu'il y a un « terrorisme de base », le capitalisme financier. Je reprends ses propos : « On ne peut pas dire, ce n'est pas vrai et ce n'est pas juste, que l'islam soit terroriste. Le terrorisme est partout. [...] Le terrorisme est aussi... je ne sais pas si je peux le dire, car c'est un peu dangereux, mais le terrorisme grandit lorsqu'il n'y a pas d'autre option. Et au centre de l'économie mondiale, il y a le dieu argent, et non la personne, l'homme et la femme, voilà le premier terrorisme. [...] Ceci est un terrorisme de base, contre toute l'humanité. Nous devons y réfléchir. » Cette déclaration du pape souligne la différence essentielle entre l'islam (comme religion) et l'islamisme comme idéologie politico-morale totalitaire.

Les passions tristes de la haine et du ressentiment nourrissent toutes les révolutions sanguinaires des contre-révolutions. Hier la terreur blanche succédant à la terreur rouge, aujourd'hui la terreur verte succédant à la terreur brune. Les couleurs changent avec l'air du temps, le prisme des valeurs d'une époque, mais la lumière aveuglante qui le traverse n'est rien d'autre que le pur désir de mort, l'appétence nihiliste à l'anéantissement. Je crois que les terrorismes contemporains naissent dans le clair-obscur de notre crise de civilisation.

Comme l'écrivait Gramsci : « La crise, c'est lorsque le vieux monde est en train de mourir et que le nouveau monde tarde à naître. Et dans ce clair-obscur naissent les monstres. »

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 8

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### Niches fiscales et démocratie

D'après LES NICHES FISCALES, UN INSTRUMENT AMBIGU - Katia Weidenfeld  
C.E.R.A.S | « Revue Projet »  
2014/4 N° 341 |

NB : Le texte de Madame Weidenfeld, Professeur agrégé des facultés de droit, a été modifié et tronqué dans sa première partie ; l'extrait ci-dessous ne doit donc pas faire préjuger du fond général de l'ensemble de l'article.

Un thème récurrent de la dénonciation des niches fiscales est celui de l'inégalité qu'elle introduit entre les riches et les pauvres. Tel quel, le reproche n'est pas tout à fait exact : la mesure fiscale catégorielle peut parfaitement être le vecteur d'une mesure en faveur des plus démunis. Certaines des mesures étiquetées « dépenses fiscales » profitent à des personnes peu aisées. La prime pour l'emploi (2,2 milliards d'euros) se classe ainsi parmi les dépenses fiscales les plus coûteuses – aujourd'hui en septième position derrière le crédit d'impôt compétitivité (10 milliards), le crédit d'impôt recherche (5,8 milliards), le taux de 7 % sur les travaux (3,9 milliards) ou l'abattement de 10 % sur les pensions et les retraites (3,6 milliards).

Néanmoins, la dépense fiscale reste rarement utilisée pour alléger la charge des contribuables les moins aisés. Bien souvent, les niches fiscales sont attachées à des comportements volontaires (procéder à telle ou telle dépense, investir de telle ou telle manière, céder tel ou tel actif du portefeuille...) qui ne sont à la portée que des plus riches ou des plus grosses entreprises. À cet égard, la « magie des niches » la plus médiatisée est celle qui permet à un ménage aisé de faire disparaître (ou presque) sa cotisation d'impôt sur le revenu : pour cela, il « suffit » d'utiliser pleinement les crédits et réductions d'impôt accordés pour frais de garde d'enfants, emploi à domicile ou pour investissement dans un logement locatif...

Doit-on détester les niches fiscales seulement parce qu'elles permettent aux grosses sociétés ou aux gros contribuables d'échapper, plus ou moins complètement, à l'impôt ? On peut être tenté de répondre affirmativement. En ce qu'elles permettent aux plus riches de choisir de ne pas payer d'impôt, quand les plus pauvres n'ont aucune marge de manœuvre, les niches fiscales peuvent être regardées comme des instruments d'inégalité fiscale. Pour autant, en soi, la possibilité ouverte aux gros contribuables ne suffit pas à les faire regarder comme des « passagers clandestins ».

Ce n'est pas parce qu'ils ont la faculté d'anéantir, ou presque, leur facture fiscale qu'ils n'acquittent pas une juste contribution. Certes, les niches font souvent le lit des fraudes les plus difficiles à débusquer. Mais la plupart des contribuables qui les utilisent respectent parfaitement les conditions requises par la loi. Or les avantages fiscaux qu'ils en retirent ne sont pas dénués de contrepartie : c'est parce que ces contribuables acceptent de participer à des actions jugées utiles par la loi – c'est-à-dire votées par le Parlement – qu'ils se voient attribuer, en récompense, des rabais d'impôts. À première vue, ce système paraît doublement intéressant. Récompenser

par une réduction d'impôt (au sens large) les contribuables qui adoptent un comportement économique déterminé permet à l'État de définir des directions pour la dépense privée (par exemple, l'aide aux territoires défavorisés, au secteur culturel, le soutien de l'emploi à domicile, de l'emploi des jeunes, le développement de la recherche, etc.).

Ce sont également les contribuables qui déterminent précisément au profit de quelles œuvres, quels partis politiques, quels syndicats, quelles PME ou quelles jeunes pousses... ils donneront ou investiront. La dépense publique – liée à l'avantage fiscal – ne vient qu'en second. Or la dépense qu'effectuent les contribuables pour bénéficier de la niche fiscale est toujours supérieure (même de peu) au coût de celle-ci. Ainsi, une entreprise qui acquiert un trésor national d'une valeur de 100 000 euros ne réduit sa facture fiscale que de 40 000 euros : sa dépense nette est de 60 000 euros. L'État paraît inmanquablement gagnant : s'il procédait directement à la subvention ou à la dépense, il assumerait 100 % de son coût, alors que la mesure fiscale n'en laisse à sa charge que 20, 30, 50 ou 90 %. On peut aussi considérer qu'il n'y a que des avantages à donner un rôle aux acteurs privés dans l'orientation de la dépense publique.

D'une part, ils peuvent être plus clairvoyants que les agents de l'État ; d'autre part, l'exercice de ce choix est un facteur d'adhésion et de cohérence. Et l'argument de la difficulté d'anticiper le coût de mesures fiscales est fallacieux : par le biais d'un mécanisme d'agrément, l'État peut borner le montant d'une dépense fiscale comme il le fait s'agissant de la défiscalisation attachée à l'investissement dans les sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel.

Pourtant, à y regarder de plus près, cette rétribution heurte le principe selon lequel tout citoyen dispose d'un égal accès à la décision publique, quels que soient ses moyens pécuniaires. En effet, le fonctionnement des niches fiscales repose sur la prise en charge d'une partie de la dépense privée par une réduction fiscale. Lorsqu'ils déterminent les poids respectifs des différentes actions, en préférant par exemple l'investissement au mécénat, ou lorsqu'ils choisissent leurs bénéficiaires, les contribuables engagent non seulement leurs propres finances, mais aussi l'argent public. Ce sont donc les gros contribuables, principaux bénéficiaires des niches fiscales, qui orientent l'essentiel de la dépense publique fiscale vers telle ou telle entreprise, tel ou tel parti...

Notre société contemporaine ne tolérerait pas que l'élection de la représentation nationale, l'accès à certaines fonctions publiques ou même la participation à une instance chargée d'accorder une subvention soit subordonnée au paiement d'un certain niveau d'impôt. En revanche, elle accepte sans sourciller que la représentation nationale restitue, par le biais des niches fiscales, certains choix politiques aux seuls contribuables aisés. Au nom de la philosophie libérale, les niches fiscales permettent à l'élite des contribuables d'influencer financièrement la décision publique, alors que le tout-venant est de facto écarté de cette participation. Elles recréent ainsi une forme de « démocratie censitaire ». Si les niches fiscales peuvent alimenter l'irrespect pour l'impôt qui leur vaut d'être l'ennemi récurrent des médias, c'est sans doute aussi parce que, confusément, chacun sent que les privilèges fiscaux ont à voir avec un système ancien, où l'inégalité devant l'impôt se doublait d'une inégalité dans la sphère publique.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 9

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### Critique sociale des niches fiscales

D'après LES NICHES FISCALES, UN INSTRUMENT AMBIGU - Katia Weidenfeld  
C.E.R.A.S | « Revue Projet »  
2014/4 N° 341 |

NB : Le texte de Madame Weidenfeld, Professeur agrégé des facultés de droit, a été tronqué dans sa seconde partie et l'extrait ci-dessous ne doit pas faire préjuger du fond général de l'ensemble de l'article.

Périodiquement, la réforme fiscale remet sur le devant de la scène la légitimité des niches fiscales. Le débat n'est pas neuf et la complainte résonne comme une antienne. L'affaire est entendue : les niches fiscales sont nuisibles, elles coûtent cher et mitent le produit de l'impôt.

Le langage technocratique ignore complètement l'expression médiatique « niches fiscales » (importée de l'anglais « tax shelters »), souvent dotée d'une connotation péjorative et jamais définie. La seule notion à laquelle est attachée une signification précise est celle de « dépenses fiscales », au nom évocateur d'un frère siamois des dépenses budgétaires. C'est à elles que se rapportent toutes les évaluations qualitatives et quantitatives. Il faut ensuite se plonger dans la documentation, remplie par les administrations de Bercy, qui accompagne, chaque année, le projet de loi de finances. Depuis 2008, le coût total des dépenses fiscales y est indiqué, ce qui devrait permettre de surveiller l'évolution d'une année sur l'autre : de 69 milliards d'euros en 2009 à 74,8 milliards en 2010, avant de se stabiliser autour de 65 milliards d'euros les deux années suivantes et de remonter à 70 milliards d'euros en 2013. En théorie, ce chiffrage devrait autoriser à apprécier l'étendue des « privilèges fiscaux » accordés annuellement par les gouvernements et à estimer leur évolution. Mais, à y regarder de plus près, il est bien difficile d'en tirer une quelconque conclusion.

D'abord, le coût de ces mesures n'est pas une « dépense », mais un « manque à gagner ». Ce n'est pas pour l'État une somme perdue : c'est une somme qui n'est pas recouvrée. En apparence, cela ne fait aucune différence. En réalité, ce manque à gagner est évalué avec des outils plus ou moins fiables ; l'administration fiscale elle-même admet ne pas pouvoir chiffrer 10% des niches et ne présenter qu'un « ordre de grandeur » dans un bon tiers des cas. Et chacune de ces niches est chiffrée séparément – le chiffre de 70 à 80 milliards en est l'addition –, alors que le « manque à gagner » d'ensemble n'est sûrement pas égal à la somme des « manques à gagner » induits par chaque mesure.

Mais il y a une raison beaucoup plus fondamentale de ne pas s'arrêter au « coût » supposé des niches fiscales. L'évaluation d'un manque à gagner implique de fixer une référence : par rapport à quel scénario considère-t-on que la « niche fiscale » crée un moindre revenu ? Cette détermination donne au chiffrage un caractère largement artificiel. En soi, le principe même de l'impôt est de fournir des ressources à l'État, tout en évitant une confiscation complète des richesses et des revenus. Mis en regard d'une appropriation étatique de tous les biens privés, la taxation est donc, par nature, une perte pour l'État. Instaurer un taux progressif d'impôt sur le revenu plafonné à 41 % – soit, en pratique, un taux moyen d'imposition d'environ 5 %<sup>2</sup> –, plutôt qu'un taux de 100 %, c'est un « manque à gagner » de l'ordre de 60 milliards d'euros. La distinction entre « dépenses fiscales » et « modalités de calcul de l'impôt » (ou d'imposition) cherche à éviter cette aporie. En théorie, les premières sont des dérogations à « l'application de la norme », alors que les secondes résultent de règles spécifiques. En pratique, la norme reste largement indéfinie, si bien que la division est largement arbitraire. De nombreuses mesures sont d'ailleurs, au cours des ans, passées de la première à la seconde catégorie, et donc exclues in fine du calcul des « dépenses fiscales » : par exemple, la déduction des cotisations versées aux fonds privés de pensions (440 millions d'euros), l'exonération des plus-values de cession des résidences principales (1,3 milliard d'euros), l'abattement sur la plus-value de biens immobiliers au-delà de la cinquième année de détention (1,3 milliard d'euros).

Si aucun changement de qualification n'était intervenu depuis 2006, l'évaluation des « dépenses fiscales » aurait gonflé de plus de 18 milliards d'euros ! Le même sort à d'autres mesures nouvelles, tel le report d'imposition de l'indemnité accordée aux agriculteurs en compensation des événements climatiques exceptionnels ? Peu importe. Qu'il soit de 70 ou de 80 milliards d'euros, le « coût » des niches fiscales est diffusé à l'envi. La raison en est simple : le chiffre, à peu près égal au produit de l'impôt sur le revenu, est colossal et propre à frapper les esprits. Peu de gens savent pourtant exactement à quoi il correspond. Bref, s'émouvoir du « coût des niches fiscales » – que personne ne sait calculer de manière satisfaisante – n'a guère de sens.

Il est un autre terrain de critique des dépenses fiscales beaucoup plus puissant. Un thème récurrent de la dénonciation des niches fiscales est celui de l'inégalité qu'elle introduit entre les riches et les pauvres. Tel quel, le reproche n'est pas tout à fait exact : la mesure fiscale catégorielle peut parfaitement être le vecteur d'une mesure en faveur des plus démunis. Certaines des mesures étiquetées « dépenses fiscales » profitent à des personnes peu aisées. La prime pour l'emploi (2,2 milliards d'euros) se classe ainsi parmi les dépenses fiscales les plus coûteuses – aujourd'hui en septième position derrière le crédit d'impôt compétitivité (10 milliards), le crédit d'impôt recherche (5,8 milliards), le taux de 7 % sur les travaux (3,9 milliards) ou l'abattement de 10 % sur les pensions et les retraites (3,6 milliards).

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 10

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### L'introduction du numérique à l'école

D'après : LES MOTS DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE - Gemma Serrano

S.E.R. | « Études »

2018/1 Janvier |

NB : ce texte a été tronqué

Il y a plusieurs manières de s'emparer des interrogations sur l'école à l'âge du numérique, j'en ai choisi une : celle des mots, car la question du vocabulaire est révélatrice de l'importance et de la radicalité de cette technique, de cette culture et de cette industrie qui transforme notre monde. Les mots dévoilent une vision du monde complexe et ils agissent, plus encore qu'ils ne le disent, sur la configuration du monde dans lequel nous habitons. Des mots comme « tsunami », « révolution », « rupture », « impératif », « métamorphose », « disruption », appliqués au numérique, manifestent l'impossibilité pour l'école de rester un sanctuaire préservé de ces transformations.

Volens nolens, cette mutation emporte l'école ailleurs : « Une grande responsabilité pèse sur le système scolaire : former les jeunes à cette transition. Plus que leurs parents, les futurs adultes devront développer leur capacité d'apprentissage, d'adaptation, de création, tout au long de leur vie. Ces techniques, ils s'en serviront. Ils les transformeront. Ils contribueront à les développer et à en imaginer les usages. La transition numérique concerne toutes les dimensions de la formation : les contenus d'apprentissage, la façon d'apprendre, les compétences visées, comme la capacité à innover et l'esprit de projet. L'introduction du numérique à l'école doit sortir de sa phase expérimentale et passer à grande échelle ».

Cette rhétorique du changement et de la rupture s'accompagne le plus souvent d'expressions temporelles, telles que l'âge, l'ère, l'époque ou la transition, significatives du tournant qu'opère le numérique. Ainsi, l'expression « faire entrer l'école dans l'ère du numérique » est une sorte d'injonction pour que l'école mette ses pendules à l'heure du changement. Ces champs lexicaux induisent bon nombre d'incertitudes autour de l'héritage, de la conservation et de la transmission, car ils représentent des promesses d'innovation, d'invention et d'inclusion, mais aussi des invitations à penser ensemble ce qui est en train d'arriver et qui n'est pas encore réalisé : « Le numérique est une immense transformation – au sens où immense signifie démesuré : dont on n'a pas la mesure. Nous avons absolument et urgemment besoin de reconstituer un pouvoir critique. »

Ce vocabulaire soulève de profondes questions sur la nature de l'école comme organisation apprenante, pour les établissements en tant qu'institutions culturelles et socialisantes, pour les enseignants et leurs compétences professionnelles, pour les relations entre apprenants et enseignants, pour les relations entre générations, pour la formation continue, etc. Ce vocabulaire révèle aussi l'immense décalage entre la réalité de notre école, les « promesses » des nouvelles technologies et la vie quotidienne immergée dans ce temps numérique. Le modèle actuel d'organisation de l'école est incité à se transformer d'une manière créative et à « reprendre la main sur les choix stratégiques à faire en matière de numérique éducatif ».

Le mot « numérique » est équivoque : il signifie à la fois des usages variés, un événement, un code, un outil, un écosystème, une culture. Il sert à qualifier l'acte, sa nature, ses propriétés nouvelles et désigne sa propre existence. Comme mot au singulier, il indique un concept et une effectivité sociale. Il est visible et invisible à la fois. Comme mot au pluriel, il fait appel aux différentes réalisations culturelles : le numérique en Chine n'est pas celui de l'Europe. Cette ambivalence sémantique exige que les projets de « déploiement du numérique » dans l'éducation ne se limitent pas à l'acquisition de matériel, mais qu'ils intègrent nécessairement le développement de ressources, la formation des enseignants, le renforcement du rôle de la technologie dans les parcours disciplinaires, l'évaluation des résultats, l'engagement des apprenants, la manutention du matériel, etc. Il est demandé à l'école de créer un nouveau corps dans un monde numérique qui n'est pas une mode passagère.

De quel corps s'agit-il ? En premier lieu, le corps personnel de chacun. Celui-ci est transformé par les dispositifs numériques. Nos manières de marcher dans la rue, d'être assis chez nous, de regarder un panorama, de parler et de gesticuler sont façonnées de nouveau et en profondeur par l'incessante interaction avec ces dispositifs, désormais instruments de notre perception et de notre cognition. Les gestes numériques (tweeter, liker, scroller, déplacer, copier-coller, partager, photographier, visionner en direct, parler aux assistants virtuels, réaliser des vidéos, etc.) interpellent le corps et son langage, notamment celui du toucher, de nos doigts qui tapent, effleurent, caressent l'écran et le clavier, mais aussi celui de la vue, de la voix et de l'ouïe. Le corps architectural des établissements change lui aussi. Leur gestion matérielle requiert une mutation qui ne sera pas qu'immobilière, il s'agira de revoir l'organisation des espaces et des temps scolaires. Prenons l'exemple de la salle de classe : celle-ci ne peut plus être le seul espace à travers lequel on pense l'école et la transmission du savoir.

Des « espaces pour apprendre » sont à concevoir pour favoriser la circulation à l'intérieur d'un espace plus large, pour développer la collaboration, la réalisation de projets, les formes actives d'apprentissage, mais également pour établir des rapports avec d'autres « lieux du savoir » en dehors de la classe. Les acteurs impliqués dans cette restructuration de l'espace seront multiples. L'établissement, au premier lieu, est à même de proposer et de penser des espaces appropriés au travail individuel ou en équipe, permettant aux différents acteurs scolaires (parents, professeurs, élèves, etc.) d'interagir. La collaboration entre le monde de l'éducation, les collectivités et les industriels invite à repenser l'usage des lieux d'éducation pour les ouvrir sur l'ensemble d'un territoire. L'établissement scolaire pourrait devenir ainsi une porte d'entrée numérique sur ce territoire. Ces médiations numériques permettraient davantage de liens sociaux par des activités associatives comme l'aide aux devoirs, l'accompagnement de personnes isolées ou handicapées, le financement participatif de projets citoyens... Toutes les parties du corps scolaire sont affectées par le numérique et mises en mouvement en vue de créer de nouveaux rapports au savoir, aux territoires, aux apprentissages et à la transmission.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 11

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### **Le numérique, une nouvelle culture à l'école**

D'après : LES MOTS DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE - Gemma Serrano

S.E.R. | « Études »

2018/1 Janvier |

NB : ce texte a été tronqué

Affirmer que le numérique est une culture oblige à le penser d'une manière plus large qu'un système de ressources et d'outils, sans occulter le fait que le numérique est une culture qui produit de nouveaux contextes et de nouveaux corps. Penser le numérique comme outil et comme culture permettrait aux nouveaux projets d'organiser autrement l'organisation des savoirs et les modalités de transmission, car le numérique affecte tout autant leur diffusion que leur nature. Ceci favoriserait l'éducation à la liberté et à la capacité critique des élèves, ce qui appartient en propre à l'institution scolaire.

Un autre point est celui de la relation entre informatique et numérique. Selon Milad Doueïhi, l'informatique devenue industrie s'est transformée en culture. Cette culture définit le numérique : « La technique, l'informatique, dans sa production et ses usages, constitue ainsi un corps, et ce corps forme, dans sa réalité sociale, le numérique. » Ainsi, organiser à l'école des enseignements informatiques donnant une place importante à l'« intelligence artificielle » et à la robotique pour développer notre capacité technique à coder et à décoder, outre notre capacité culturelle à écrire et à lire, est l'un des éléments indispensables et inséparables de cette transformation culturelle.

Les mots utilisés pour décrire le rôle de l'enseignant classique sont ceux d'isolement (l'enseignant est sans équipe, il ne pratique pas l'interdisciplinarité, il est enfermé dans le huis clos de sa classe), de hiérarchie, de répétition, de magistralité. Et, pour les « éducateurs numériques », les termes de prédilection sont contribution, collaboration, partage, innovation, expérimentation, horizontalité, droit à l'erreur, progression, évaluation par les pairs, etc. Au-delà de la caricature, qui malheureusement est parfois trop utilisée, le numérique permet d'interroger les pratiques professionnelles dans de nouveaux contextes et demande à se positionner dans une approche culturelle.

Si l'introduction du numérique donne lieu à des controverses entre enseignants, ce n'est pas pour autant que ces derniers n'adhèrent pas aux bénéfices de l'encouragement du savoir-faire des élèves, des études de cas, des mises en situation, de la prise en compte de leur progression, de l'impact de l'autoévaluation dans la compréhension des compétences singulières, de l'analyse de

rythmes d'apprentissage individualisés... L'outil numérique n'est pas le seul à produire de tels effets. D'ailleurs, la distribution de tablettes associée aux faibles moyens mis en œuvre pour former les enseignants est un exemple de l'écart entre ces deux éléments, l'un comme l'autre constitutifs de nouveaux projets éducatifs.

Ces projets sont possibles sans appareils, dans une certaine mesure, comme dans le cas des classes inversées, tant débattu à propos des pratiques pédagogiques du numérique. La force de ces classes est de « donner du sens à la présence de l'enseignant » en impliquant davantage les élèves dans la production des contenus du savoir ; il s'agit parfois de documents numériques ou de vidéo à consulter à la maison pour préparer ou compléter le travail fait en classe. Car il ne s'agit pas tant d'introduire le numérique à l'école que de prospecter d'autres rapports aux savoirs, d'explorer d'autres rôles attribués aux acteurs éducatifs, de choisir la méthode la plus adaptée au contexte, au temps et aux individus. Par exemple, dans le rapport au savoir, tant dans l'approche magistrale qu'inversée, il est possible de développer un contenu commun exploré lors de séquences pédagogiques. Le professeur, qui connaît sa discipline et a la conscience de ses propres compétences, peut aussi aisément reconnaître ses limites. Dans sa relation avec l'élève, il suggère plus qu'il ne corrige, valorise avec tact, se montre positif, explique les étapes à venir, analyse le travail effectué. L'élève est alors à la fois acteur de son savoir et savant. Il lui est conféré une autorité par rapport à son savoir et à la capacité de le partager, voire d'accompagner d'autres élèves. Il est encouragé dans sa prise de risques, sa curiosité, son inventivité, son sens critique.

Ce travail commun entre élèves et professeurs, mais aussi entre professeurs, vise à développer l'aptitude à rassembler des informations de manière collaborative, dans un esprit de soutien mutuel et de contribution à l'intelligence collective. Il vise à développer des aptitudes à partager et à comparer, à établir des relations entre informations disséminées, à exprimer ses interprétations, à faire circuler ce que l'on crée pour le partager. L'heure n'est plus à la discussion fermée sur le rapport concurrentiel entre les différentes pédagogies, entre les savoirs ou les compétences. Les formes plurielles, hybrides, adaptées, existent et, à travers elles, une véritable innovation est possible. L'innovation est fondamentalement critique et bien souvent subversive. Il faudra donc donner du temps à l'innovation pédagogique pour qu'elle prenne en compte la culture numérique.

Quelques natifs, beaucoup d'immigrants Nous écrivions que le corps de chacun est transformé par le numérique. Pour certains, la connexion affecterait particulièrement les « natifs » de cet espace à cause de ses différentes et nombreuses pratiques et de ses nouveaux imaginaires. Ainsi le mot « connexion » a souvent été associé à l'aisance générationnelle que les générations Y, Z, Net, Nintendo et autres ont dans leur interaction avec les environnements et dispositifs numériques. Les pratiques et usages efficaces seraient l'apanage des « digital natives », opposés aux « digital immigrants » dont l'accès s'est réalisé plus tard dans leur existence. Un exemple de cette division est donné par l'essai *Petite poucette* (Le Pommier, « Manifestes », 2012) dans lequel Michel Serres dresse un portrait d'adolescents emblématiques de cette mutation anthropologique en cours.

L'idée de rupture générationnelle que ces mots induisent simplifie grandement l'observation des pratiques et ignore la distinction pertinente entre les usagers (les utilisateurs passifs) et les manipulateurs.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 13

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### Instruire et transmettre

Entretien avec Dominique Ottavi - Propos recueillis par Nathalie Sarthou-Lajus

S.E.R. | « Études »

2018/1 Janvier |

Quelle distinction faites-vous entre apprendre et transmettre ? Comment les articuler, plutôt que les opposer ?

■ ■ Dominique Ottavi : Apprendre et transmettre ne devraient pas être opposés, apprendre est une appropriation d'un savoir qui nous précède, transmettre est l'action de partager ce que nous possédons. De fait, on les oppose fréquemment parce que la « transmission » a acquis une mauvaise réputation, celle de réprimer la liberté de l'individu qui apprend, d'imposer autoritairement une manière de penser ou d'agir. Inversement, « apprendre » est relié à l'activité de celui qui apprend, à l'idée d'une construction de soi-même, comme lorsqu'on parle d'éducation tout au long de la vie, en considérant que ce projet conduit à l'épanouissement et au développement personnel. Le sens implicite dont ces mots sont chargés s'est formé dans l'histoire récente mais est enraciné dans les mentalités : ce qui est appris par le biais d'une transmission volontaire serait inauthentique, marqué du sceau de la contrainte ; ce qui est appris spontanément ou au contact de la vie serait à la fois plus justifié et plus efficace.

Dans le domaine de l'apprentissage, la transmission s'effectue par l'enseignement, mais pas seulement. Il existe des transmissions implicites, des apprentissages faits par ce que l'on nomme les « pairs », c'est-à-dire par les jeunes entre eux. Il faut penser aussi à ce qui est transmis au sein des familles. Il y a là des formes de transmission implicites, parfois inconscientes même. On ne peut qu'évoquer aussi l'influence des médias. Les sociologues ont abondamment exploré ces formes de transmission qui peuvent aussi bien, selon les points de vue, être considérées comme complémentaires de l'école, ou opposées. Par exemple, au sujet de ce dernier point, certains considèrent les médias (la télévision, les jeux vidéo, l'usage d'internet, les réseaux sociaux...) comme une source d'apprentissage, tandis que d'autres insistent sur l'obstacle que représente leur omniprésence. Ou sur le fait qu'elle dilue l'attention et met tout sur le même plan, etc.

En tout cas, quelle que soit la conclusion privilégiée, ces innovations mettent en évidence une vérité très ancienne : l'éducation et la transmission n'appartiennent entièrement ni à la famille ni à l'école. La société dans son ensemble y contribue, pour le meilleur ou pour le pire.

Dans la mesure où l'éducation est un projet conscient, une activité délibérée dans le but d'agir sur les nouvelles générations comme le disait Durkheim, on ne peut que tenter de discerner les forces qui agissent dans la société pour en tenir compte, ce qui ne signifie pas forcément s'y adapter.

Mais penser que tout ce qui est transmis peut être appris, en quelque sorte résorbé dans une rationalisation de l'apprentissage, est un piège scientiste. Vouloir maîtriser entièrement le devenir des individus par l'éducation appuyée sur la psychologie ou la biologie a été une illusion assez nuisible. Cette phrase de John Broadus Watson, souvent citée, est extraordinaire : « Donnez-moi une douzaine d'enfants en bonne santé, bien constitués, et laissez-moi libre de les éduquer selon ma propre approche. Je vous garantis que, en les prenant au hasard, je les formerai de manière à en faire un spécialiste de mon choix : médecin, juge, artiste, commerçant, et même mendiant ou voleur, tout ceci, indépendamment de leurs talents, penchants, tendances, aptitudes, ainsi que de la profession et de la race de leurs ancêtres. » Ce psychologue formule ainsi, en 1930, de manière radicale, une ambition de maîtrise totale de l'éducation, qui a imprégné le XX<sup>ème</sup> siècle.

La finalité de l'école est-ce d'apprendre, d'instruire ? Faut-il délaissier la transmission aux familles ?

■ ■ D. Ott. : La question des finalités de l'école est des plus importantes, et est aujourd'hui refoulée. Qui se soucie de remettre en cause des évidences ? Tous les enfants vont à l'école, le plus tôt possible, et le plus longtemps possible. La question du « pourquoi », donc de la finalité, a été maintes fois posée par la philosophie de l'éducation, mais cette dernière est aujourd'hui en déshérence, peu représentée dans les formations aux métiers de l'éducation. Et qui a vraiment envie d'assumer la radicalité de cette question ? Elle est pourtant posée par l'actualité. Qu'il s'agisse du décrochage scolaire, du harcèlement, de l'échec des étudiants de première année d'université etc., la question « Pourquoi l'école ? » ne peut être éludée.

Condorcet, en poussant très loin la logique des Lumières, est le principal représentant d'une pensée qui privilégie l'instruction comme finalité de l'école. Il prévoyait un système dans lequel les seules limites à la durée et au choix des études seraient, d'une part, le désir des individus et, d'autre part, la nature de leur talent, leur capacité de le développer. Le projet reposait sur une distinction ferme entre ce qui relève de la raison et ce qui n'en relève pas : la foi, la coutume. Le but étant de développer l'autonomie intellectuelle, les convictions fondées en raison. Cette conception garde tout de même une grande actualité, dans un contexte de retour des revendications religieuses, de parasitage de l'investigation scientifique par l'idéologie, d'individualisme mal compris qui revendique le Moi comme unique source de légitimité... Quoi qu'il en soit, il manque quelque chose dans la vision de Condorcet : l'être humain, et son développement, sont aussi fonction de l'affectivité, des émotions, de l'imaginaire. Ces aspects ne doivent pas être considérés comme résiduels, intraitables par l'éducation.

Face aux enjeux actuels, il me semble qu'il faut distinguer deux besoins éducatifs confondus à l'époque : l'éducation du citoyen, que je préfère à l'expression un peu floue d'« éducation à la citoyenneté », et l'éducation de l'individu. Ces principes reposent à la fois sur un héritage historique et sur des choix. Il n'est pas facile de les rendre acceptables. Il faut pourtant les intégrer à une culture commune qui, sans abolir discussions et désaccord, la reconnaissance a minima de l'autre comme un ami, quelqu'un avec qui on peut discuter, justement, quelqu'un dont le premier réflexe lorsque l'on se trouve face à face ne va pas être l'agression, mais l'accueil et l'écoute.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 14

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### **«La guerre est la continuation de la politique avec d'autres moyens» (Clausewitz)**

Herbert Rosinski  
Institut de Stratégie Comparée | « Stratégique »  
2009/5 N° 97-98 |  
Document tronqué et modifié

(...)

L'analyse de la guerre en tant « qu'acte politique » pourrait conduire à deux idées extrêmes et opposées et déboucher sur la conclusion suivante :

1) La guerre est la continuation de la politique au sens où elle est le "substitut" de la politique. Dès lors que la politique a eu recours à la guerre, elle doit renoncer au pouvoir afin de laisser les chefs militaires décider de la forme de leur action uniquement selon l'essence de "sa logique interne", dégagée de toutes les influences extrêmes et de toute interférence d'ordre politique. Il n'est pas rare de rencontrer ce point de vue. D'ailleurs, il était largement dominant parmi les chefs militaires des armées napoléoniennes, d'où son rejet par Clausewitz. Il était implicite chez le général McClellan dans ses relations avec le président Lincoln durant la guerre de Sécession. Il l'était aussi chez Moltke dans son opposition à Bismarck en 1866 et en 1870/1871. Finalement, ce point de vue était fondamentalement présent dans l'attitude du maréchal Joffre, face au gouvernement de la République française en 1914-1916, et aussi du haut état-major impérial japonais au cours de la deuxième guerre mondiale.

2) À l'inverse, la guerre est un des moyens grâce auquel la politique cherche à atteindre ses objectifs ; en conséquence, il faut que la politique exerce sa prédominance et conduise la guerre. C'était la doctrine de Winston Churchill, de Joseph Staline, d'Adolf Hitler et de Benito Mussolini dans la deuxième guerre mondiale.

Contrastant avec ces deux interprétations extrêmes, s'excluant mutuellement, l'approche de Clausewitz face à cette question est caractérisée par son effort pour reconnaître les deux faces de l'alternative et pour analyser en profondeur les rôles respectifs et les revendications des deux camps. Cette analyse, à la fois prudente et complète, voit le jour vers 1816 avec ce que Clausewitz appelle "un nouveau point de vue sur la théorie militaire" qui constitue le chef d'œuvre de toute sa philosophie de la guerre enfin arrivée à maturité.

Il commence sa recherche en se posant les questions suivantes : La nature d'une guerre est-elle la même que celle de toutes les autres ? L'objectif militaire d'un effort de guerre est-il différent de son but politique ?

De quelle quantité de forces doit-on disposer pour une mobilisation en vue d'une guerre ? Avec quelles réserves d'énergie peut-on envisager de mener une guerre ? Comment, dans l'"acte de guerre", les nombreuses pauses se situent-elles ? Constituent-elles des éléments indispensables de l'acte de guerre" ou de simples accidents (contradictions internes avec la nature de la guerre ?) Sommes-nous contraints d'admettre que les guerres ne sont pas d'une unique espèce, mais sont modifiées et déterminées par les conditions variables dans lesquelles elles ont lieu ? Dans ce cas, quelles sont ces circonstances et ces conditions ?

Toutes les questions que soulèvent ces interrogations n'apparaissent dans aucun ouvrage écrit sur la guerre à cette date. Cependant ces questions représentent les bases de toutes les réflexions, de tous les aphorismes que nous sommes capables de proposer en ce qui concerne l'ensemble des aspects de la guerre. Sans la connaissance de ce qu'est l'objectif de la guerre (remporter la victoire), aucune théorie de la guerre n'est concevable. Les tentatives pour bâtir une théorie de la stratégie sans tenir compte de ces questions ont, par conséquent, été vaines. La pratique les a réfutées, les a condamnées.

Clausewitz (VK, VIII, 6, B) débute son raisonnement par trois réponses importantes à ces interrogations

- 1) La guerre n'est qu'une partie de la politique ;
- 2) La politique exerce son influence prédominante à travers tout le déroulement des actions militaires ;
- 3) Seule la politique peut concevoir la guerre de manière à en faire un tout unifié. « La guerre est la continuation de la politique avec d'autres moyens ».

Nous affirmons ainsi, à la fois, que cette interaction politique ne s'interrompt pas parce qu'il y a la guerre, qu'elle ne s'est pas transformée en quelque chose de radicalement différent, mais que la politique doit continuer à être appliquée conformément à ses fondements, quels que soient les moyens employés pour atteindre ses objectifs.

Nous affirmons ainsi que les lignes directrices grâce auxquelles les opérations militaires ont pu être conçues et menées à bien ne sont rien d'autre que les lignes d'action mises à la disposition de la guerre par la politique et qui courent à travers les opérations militaires jusqu'à aboutir à une décision dans la paix. Comment pourrait-il en être autrement ? Quand l'échange de notes entre diplomates cesse, cela veut-il dire que les relations politiques entre les différentes nations et entre leurs gouvernements respectifs sont dès lors interrompues ? La guerre pour les nations, n'est-elle pas une autre façon de manifester leurs pensées politiques ainsi que leurs intentions ?

Il est vrai que la guerre possède son propre code, mais pas sa propre logique qui reste celle de la politique dominante. Ce n'est qu'en considérant la guerre à travers cet aspect "politique" qu'elle peut être comprise comme une action unifiante, cohérente et solide. À partir de ce "point de vue politique", quelles que soient leurs profondes différences dans leur cohésion et dans leurs objectifs, les guerres peuvent être envisagées comme diverses variantes d'une seule et même faculté d'agir.

La guerre n'est pas qu'une simple explosion de violence ; dès le début, après avoir été déclenchée par la politique, elle ne prend pas la suite de celle-ci comme quelque chose de complètement indépendant et obéissant à ses propres lois ; en d'autres termes, elle n'est pas comme une mine qu'on a réglée pour exploser dans une direction donnée et uniquement suivant ces conditions initiales, mais est insensible à l'influence extérieure qui s'exerce sur son fonctionnement. Tout au contraire, la guerre naissant d'une intention politique, il est naturel que cet élan qui en est à l'origine continue à faire prévaloir pendant toute la durée du conflit la raison primordiale qui détermine l'évolution de la guerre.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 16

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### **Argent et transformation des relations sociales**

Grand résumé de l'ouvrage *Sociologie de l'argent*, Paris, Éditions La Découverte, 2<sup>e</sup> édition, 2021

**Damien de Blic et Jeanne Lazarus**

Document modifié et tronqué

La contribution remarquable de Georg Simmel à une pensée sociologique de l'argent tient à ce souci de caractériser les effets sociaux d'ampleur de la monétarisation avant de leur donner éventuellement une évaluation morale. Il ne s'agit pas de déplorer une nouvelle aliénation que créerait tout uniment l'argent mais de regarder comment ce dernier déplace les mécanismes de l'aliénation ou de la domination. Si l'argent libère certes des relations oppressantes des petites communautés, il rend chacun dépendant du tout de la société dont il dépend désormais pour se nourrir, se loger, se vêtir et c'est pour cette raison que le désir d'argent constitue une orientation fondamentale de l'individu contemporain. Outre Talcott Parsons déjà cité, cette constatation initiale continue de nourrir la réflexion sociologique : qu'une autrice comme Viviana Zelizer lui apporte des nuances, voire lui oppose de franches objections, en signalant que même homogène et transférable, l'argent reste inscrit dans des temps, des lieux et des relations sociales et que les acteurs se l'approprient et le délimitent, selon des frontières sociales et culturelles ; ou qu'un sociologue du contemporain comme Hartmut Rosa pose à nouveau la question de l'accès au monde permis par l'argent (Rosa, 2020).

Deuxième champ de recherche ouvert, de façon plus implicite, par Georg Simmel : si l'argent est devenu si central et s'il transforme les relations sociales, sa circulation suppose elle-même une organisation sociale complexe qui entretienne et garantisse la confiance de ceux qui l'utilisent. Si l'argent s'est débarrassé de ses qualités concrètes, il faut que chacun accepte désormais d'échanger des biens et services, ou son temps de travail, contre de l'argent s'il est persuadé que l'argent reçu sera accepté par le reste des membres de la communauté à laquelle il appartient. C'est en d'autres termes poser la question de l'argent comme institution sociale. Ici, la pensée sociologique de l'argent reste toujours menacée par l'appropriation économiste de cet objet, appropriation dont la réussite se mesure à la prégnance du schème de la fonctionnalité de l'argent – et en particulier des fonctions principales qui lui ont été reconnues : mesure de la valeur, instrument d'échange, réserve de valeur – et du schème sous-jacent d'une substitution de l'argent

à des échanges archaïques fondés sur le troc. De longue date, comme on le lit chez François Simiand, la sociologie conteste cette vision limitée de l'argent défini uniquement par ses fonctions et s'élève contre le mythe de la succession troc-monnaie.

François Simiand constate que ce sont les qualités symboliques propres à certains objets, comme les ornements ou les parures, qui les rendent aptes à être utilisés comme monnaie et non leurs propriétés matérielles (leur maniabilité, par exemple). Si l'on choisit les objets en fonction de leurs qualités non pas seulement pratiques mais sociales, la monnaie peut alors être qualifiée de « réalité sociale » et ses usages sont incompréhensibles si l'on ne tient pas compte de la culture et des relations sociales dans lesquelles elle circule. On peut en tirer comme conséquence épistémologique qu'il ne faut pas séparer la monnaie des ensembles sociaux auxquels elle appartient et qu'il est indispensable de s'intéresser à ses représentations intellectuelles et affectives dans les groupes sociaux. On retrouve ici le travail fondateur de Max Weber déjà évoqué sur le poids social des discours moraux sur l'argent. Avec une conclusion que l'on pourrait tirer dans les termes suivants : à chaque époque, dans chaque société, il existe des frontières entre les usages justes et injustes de l'argent, entre les façons légitimes ou non d'en gagner et entre les biens qui peuvent faire l'objet d'un commerce monétaire ou doivent absolument y échapper. Ces frontières sont fixées par les systèmes philosophiques, moraux, politiques, religieux et idéologiques. De plus, ces frontières ne s'effacent pas l'une après l'autre mais tendent à se superposer en se succédant. La conséquence méthodologique qui doit être tirée de ce constat est que l'enquête sur l'argent doit intégrer cette normativité des usages de l'argent et doit s'intéresser à ses effets pratiques : si les effets de l'interdit du prêt à intérêt ont nourri de nombreux travaux chez les historiens jusqu'aux contemporanéistes (il continue de se présenter concrètement comme un frein au développement de systèmes bancaires en milieu catholique jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle), il justifie aujourd'hui la constitution d'une finance islamique qui repose notamment sur un modèle d'intermédiation bancaire à taux zéro.

L'argent figure donc au cœur de l'interrogation sociologique depuis sa fondation. Loin de se cantonner au rôle de facilitateur des transactions, il dispose de la capacité à affecter la configuration des liens sociaux et apparaît constitutif de la modernité. Son statut de condition nécessaire de la vie des individus contemporains interroge aussi bien les conditions générales de sa circulation que ses effets relationnels et que les cadres normatifs de son usage. Ces interrogations fondamentales n'ont pas cependant suffi à fonder un champ de recherche bien délimité avant le XXI<sup>ème</sup> siècle. Il n'est pas exagéré de parler d'une certaine marginalisation de l'objet argent au long du XX<sup>ème</sup> siècle : l'affirmation, l'autonomisation et l'importance de la science économique, l'hégémonie croissante en son sein du monétarisme, ont pu faire oublier les fondements sociaux de l'argent tel que les avait posés François Simiand. Un autre élément d'explication tient au niveau élevé de généralités où l'argent est souvent resté placé dans les réflexions sociologiques et à un déficit d'enquêtes empiriques, à l'exception notable des travaux de Viviana Zelizer. C'est en regard de ces constats qu'on peut maintenant tenter de saisir le profond renouvellement de la sociologie de l'argent au cours des vingt dernières années.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 17

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### **On ne naît pas désintéressé, on le devient**

Pierre Bourdieu, L'intérêt au désintéressement. Cours au Collège de France (1987-1989), Paris, Raisons d'agir, Seuil, coll. « Cours et travaux », 2022, 305 p., éd. Julien Duval.

Document tronqué et modifié

Le premier cours retranscrit dans l'ouvrage commence par rappeler les grands principes du champ juridique, entendu comme un univers social concurrentiel où chacun des participants possède des intérêts qui lui sont propres. En effet, chaque champ est constitué d'enjeux de lutte, de rapports de force, d'espaces de positions antagonistes. Appartenir à un champ suppose d'être façonné par ses modes de fonctionnements et ses structures. L'agent qui fait partie d'un champ ne peut être indifférent aux enjeux de ce champ : « Un signe de l'appartenance [au champ] est le fait d'avoir des intérêts dans le jeu » (p. 18). Toutefois, est-ce que ce sont uniquement ces intérêts, et la rationalité des acteurs qui peut leur être intrinsèquement rattachée, qui seraient susceptibles d'expliquer les ressorts de l'action ? Pierre Bourdieu rompt avec ce type de posture et montre que l'absence d'indifférence aux enjeux du champ ne s'explique pas forcément par la présence d'intérêt chez les agents.

Le mot « intérêt » ne doit d'ailleurs pas être exclusivement défini à partir du sens que lui donne les utilitaristes, c'est-à-dire comme maximisation du profit, mais doit être objectivé à travers la polysémie qui le caractérise. L'intérêt signifie aussi le fait de s'investir dans le jeu, d'être passionné par le jeu. Une étude des pratiques ou des positions au sein du champ peut montrer que l'investissement est constitué à la fois par des intérêts et par des formes de désintéressement, que l'on trouve dans les discours ayant pour objet de définir le bien public ou l'intérêt général. Pierre Bourdieu s'appuie sur les écrits du chancelier d'Aguesseau, un magistrat du XVII<sup>e</sup> siècle, ayant été l'un des premiers à énoncer que le désintéressement devait être la norme constitutive du champ juridique. Le désintéressement n'est pas tant une vertu personnelle, au sens où l'entend Kant dans Fondements de la métaphysique des mœurs, dans lequel il opère la fameuse distinction en « impératif catégorique » et « impératif hypothétique », qu'une norme morale devant prévaloir de manière globale au sein de l'ordre des juristes. Pour d'Aguesseau, le désintéressement fait partie du don de soi à l'État, entendu au sens d'institution elle-même au service du bien public. À travers ce discours, Bourdieu montre de quelle façon cette notion de « bien public » est socialement construite comme norme de fonctionnement du champ : « On invente une réalité transcendante qui va être le fondement objectif d'un jugement concernant ce que l'on est » (p. 42). Les agents ne naissent pas désintéressés, ils le deviennent en entrant dans le champ et en occupant les positions qui sont les leurs.

Dès lors, Pierre Bourdieu explique qu'il y a « un intérêt au désintéressement », notamment à travers le concept *d'illusio*. Ce dernier renvoie à l'idée que le jeu vaut la chandelle pour ceux qui y participent. Être dans *l'illusio*, c'est être convaincu de la valeur du jeu et donc de s'y investir pleinement, y compris en étant prêt à mourir pour lui. Pierre Bourdieu revient sur le sens de la formule « *mourir pour la patrie* ». Il s'agit à la fois d'une pratique sociale désintéressée, puisqu'elle amène à faire don de sa vie, et d'un intérêt se vivant sous la forme de la passion, de l'investissement inconditionnel et sacrificiel à l'égard d'une cause ou d'un but poursuivi ardemment. Le désintéressement est symbiotiquement lié à un amour du jeu qui se déroule au sein du champ, et chaque agent est prédisposé socialement à aimer le jeu auquel il participe. La démarche sociologique de Bourdieu s'emploie donc à chercher les conditions sociales qui rendent possible le désintéressement, notamment au niveau des récompenses symboliques attribuées à ceux qui font preuve de désintérêt. Le sociologue montre que la valorisation de l'amour-propre des personnes désintéressées permet de faire du désintéressement une valeur universelle, notamment parmi ceux qui servent l'État.

Des dispositions éthiques au désintéressement sont acquises à travers tout un ensemble de processus de socialisation (éducation familiale, fréquentation des juristes confirmés) mais aussi dans les univers sociaux où les attitudes désintéressées sont valorisées et récompensées : « Pour qu'un univers désintéressé fonctionne, il faut à la fois que le désintéressement soit récompensé et que les gens aient intérêt au désintéressement » (p. 101). Certains champs, tels que le champ artistique, fonctionnent d'ailleurs comme des espaces inversés, c'est-à-dire comme des espaces sociaux atypiques : « La vertu du désintéressement permet de renverser les situations. Dans le monde normal, la valeur d'un homme se mesure à son salaire. Les valeurs de désintéressement permettent de renverser ces hiérarchies, de transformer le destin en choix et de faire de pauvreté vertu » (p. 120).

En s'appuyant sur les textes de Hegel mais aussi de Durkheim ; il observe, par ailleurs, qu'il existe certains discours prétendant à l'existence de fonctionnaires qui se situent au-delà des intérêts partisans : « Le rapport d'une commission sera considéré comme une sorte de discours universel faisant le point, par exemple, sur le problème du logement ou sur le problème de l'immigration. C'est ce qui se passe dans une commission des Sages (le mot est intéressant) : les membres de ce type de comités sont universalisés par cette tâche » (p. 135). Bourdieu montre que le désintéressement cache bien souvent des intérêts particuliers, notamment liés aux rapports de force qui structurent le champ. Et c'est à ce niveau que *l'illusio* fonctionne parfaitement. Les membres des commissions sont pleinement investis dans le jeu de l'intérêt général et produisent des recommandations normatives en vue du bien commun, quand bien même ces dernières ne sont pas dissociées socialement des positions et des habitus de ceux qui les professent de manière désintéressée.

Cela ne signifie pas que le désintéressement ne serait qu'une idéologie, une mystification, dont les sciences sociales devraient se défaire, mais plutôt qu'il n'existe pas ex nihilo, qu'il n'apparaît pas « comme par magie » dans le monde social. Le désintéressement existe socialement, dans des processus complexes dont le sociologue doit rendre compte à travers un travail de terrain empirique.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 18

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### **De la superdiversité à l'hyperdiversité**

Altay Manço

Compétences interculturelles : entre droit à la diversité et nécessité du vivre ensemble

Les Politiques Sociales 2016/2 (n° 3-4),

Texte tronqué et modifié (

Aujourd'hui, un nouveau degré de complexité semble avoir été atteint : les multiples diversités socioculturelles et leurs entrecroisements ne sont plus simplement des faits plus ou moins occultés, mais deviennent des identités hybrides revendiquées. Ce pas qualitatif exige son concept : celui d'hyperdiversité. Celle-ci se réfère : d'une part aux entrelacs entre différentes caractéristiques identitaires qui ont conduit à un degré d'hétérogénéité jamais connu au sein des populations (or ces entrecroisements entre parcelles d'identités engendrent, au niveau individuel – en particulier les personnes issues des migrations – la prise de conscience parfois douloureuse d'une multitude d'appartenances). D'autre part, le concept d'hyperdiversité se réfère à l'appropriation, voire à la revendication de ces diversités « intérieures » sur le plan sociétal. Cela engendre des débats sociopolitiques sur la légitimité et les droits de ceux et celles qui se réclament d'identités croisées : comme travailleuses et mères naguère, et aujourd'hui musulmans et Européens, ou homosexuels et parents, électeurs bi-, tri-nationaux, etc.

Aussi, « vivre ensemble » n'est pas une option : c'est une nécessité vitale ! Ce terme souvent utilisé désigne pour Paugam (2007) la qualité et l'intensité des liens sociaux qui existent entre les membres forcément divers d'une société, d'un groupe, d'une entreprise, dans le cadre d'activités publiques qui constituent un espace-temps partagé. La diversité culturelle est ainsi un état de fait inhérent aux sociétés humaines, et qui doit être régulé. De plus en plus d'individus vivent dans une « normalité multiculturelle », et doivent gérer leurs propres appartenances culturelles multiples qui peuvent évoluer dans le temps. La diversité culturelle peut être un atout économique, social et politique ; elle a besoin d'être célébrée, développée et gérée de façon adéquate. En effet, l'intensification de la diversité socioculturelle s'accompagne de nouveaux enjeux politiques, tant elle est croisée par des inégalités de pouvoir et d'avoir. Aussi, elle engendre souvent la peur et le rejet, les stéréotypes, le racisme, la xénophobie, l'intolérance, la discrimination et la violence – qui peuvent menacer la paix et la structure même des collectivités.

Les compétences interculturelles sont précisément des capacités psychosociologiques permettant aux personnes (et pas seulement à celles issues de l'immigration) de faire face – de manière plus ou moins efficiente – à des situations complexes et difficiles engendrées par la multiplicité des référents culturels dans des contextes psychologiques, sociologiques, économiques et politiques inégalitaires

(Manço, 2002). En pareilles situations, l'efficiencia – c'est-à-dire la capacité à produire de « bons résultats » qui soient valorisants pour l'individu et son groupe en tant que porteurs d'appartenances spécifiques – serait notamment de pouvoir se décentrer en permanence par rapport à certains éléments de sa propre « culture », en y intégrant des éléments « exogènes » ; en d'autres termes, en construisant des « identités ou personnalités interculturelles ».

Dervin montre toutefois que la lecture de la « différence culturelle » comporte des biais. La compréhension binaire identique/différent devrait être écartée et remplacée par un continuum différence/similarité, de sorte qu'aucun élément culturel n'est en réalité tout à fait étranger pour une personne d'un autre groupe culturel : la « culture » de l'autre n'existe pas en tant que telle, pas plus que sa propre « culture » ; l'une et l'autre se déclinent à travers des contextes toujours collectifs.

Ainsi les compétences interculturelles sont-elles, à un niveau collectif, des capacités rendant possible, dans un espace donné, la gestion positive et valorisante de la diversité culturelle. Elles supposent à tout le moins la prise en compte de potentialités : l'empathie, l'écoute, le croisement des points de vue, ainsi que la possibilité de varier ou d'alterner, dans un groupe culturellement hétérogène, les codes et les modes de communication. L'interculturalité est précisément une dynamique (une pratique ou une politique) à construire – là où multiculturalité ou pluriculturalité désignent une juxtaposition, un état, la présence « de fait », dans un même espace, de porteurs de cultures ou de sous-cultures variées. L'interculturalité serait alors une multiculturalité approfondie et maîtrisée ; elle fait référence au croisement, à la relation, au contact, au mixage, au frottement, à la négociation, à l'intersection, à l'interpénétration ou à l'interstructuration positive des cultures. Il s'agit donc d'un état avancé d'acculturation réciproque, même si celle-ci n'est jamais égalitaire : théoriquement, l'éventail des possibles allant alors d'une assimilation « complète » de deux ensembles culturels au rejet mutuel – en passant par une multitude de synthèses. La culture n'est pas seulement antérieure au contact, elle en est également l'enjeu et l'issue (Manço, 2002).

Au niveau individuel, les compétences interculturelles correspondent à la capacité d'intégration d'identités plurielles dans le concept de soi ; il s'agit d'un processus qui permet l'articulation active des traits originels aux éléments provenant d'autres cultures ou sous-cultures. Les compétences révélées dans des situations de communication interculturelle sont également notées dans de nombreuses études (Bartel-Radic, dans ce numéro). Plusieurs classes d'habiletés saturent les compétences interculturelles, en plus des capacités et attitudes globales telles que: l'ouverture sur le monde et la société (conscience et sensibilité à la différence) ; la culture générale et historique; la connaissance (« savoir apprendre ») ; la reconnaissance; la compréhension et la valorisation de l'autre dans ses potentialités, ses différences (notamment sa langue et ses modes de communication) et ses similitudes (décentration, prise de distance, relativité) ; le pluralisme politique et philosophique, etc. (Manço, 2002). On retiendra dans le présent numéro la synthèse de Cohen-Emerique, pionnière du domaine, pour qui une attitude interculturellement compétente comprend trois capacités :

- celle de se décentrer par rapport à sa culture d'origine (métacognition) et de développer une posture d'accueil bienveillant de la différence ;
- être en mesure d'acquérir des savoirs et des outils par rapport aux autres cultures afin de ne pas commettre d'impair et de mieux aborder l'implicite de la rencontre ;
- être capable de négociation quand apparaît un conflit de valeurs qui place les interlocuteurs, chacun à leur manière, dans des doubles contraintes et des conflits de loyauté.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 19

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### **De la laïcité comme principe à la laïcité comme méthode**

Jean-Philippe Pierron

Le juge, l'éthique et la laïcité. De la laïcité comme principe à la laïcité comme méthode

Les Cahiers de la Justice 2018/3 (N° 3).

Document tronqué et modifié

Si on ne naît pas magistrat mais que l'on apprend à le devenir, dans quelle mesure la laïcité aide-t-elle à faire ce passage ? La laïcité peut-elle se penser non seulement comme un principe institué mais comme une exigence instituant de postures professionnelles pour les acteurs de la justice ? Ces questions empiriques sont relatives à l'application de la laïcité dans l'activité judiciaire. Elles ne se partent pas du droit de la laïcité mais de la laïcité dans le droit.

I / De la laïcité comme principe à la laïcité comme méthode

Si la laïcité est un principe constitutif, elle est aussi une méthode constituante pour les identités personnelles et professionnelles. Telle sera notre thèse. Principe, elle dira que La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. Ce rappel de l'article premier de la constitution de la Cinquième République est nécessaire pour redire une idée simple. La laïcité est un principe constitutionnel pour nos identités collectives en contexte républicain. La France se pense et se vit comme laïque. Cette laïcité juridique et formelle destinée à l'État, se sépare d'une définition substantielle de la laïcité propre à une philosophie particulière (rationaliste, agnostique ou athée, etc.). Pour permettre à tout un chacun d'avoir sa philosophie, il n'y aura pas de philosophie officielle de la laïcité mais une forme juridique. Comme méthode, la laïcité oriente les pratiques, stylise un certain ethos, opère de façon transversale, prenant soin d'un lien social qu'elle voudrait, non seulement neutre, mais fraternel. Si la laïcité est un code de civilisation, elle est aussi un cadre interprétatif au sein duquel apprendre à déchiffrer ensemble ce que peut signifier pour chacune et chacun, et pour toutes et tous, la protection de la liberté de conscience et de l'expression de ses convictions. La laïcité met en travail les identités, dans une forme d'herméneutique de soi, notamment celles des juges et des magistrats qui apprennent à se penser et à penser leurs activités de manière laïque. Quels en sont les effets sur ces identités ? En quel sens la laïcité est-elle une méthode, voire une ascèse, pour les professionnels du droit ?

## II / La laïcité, un discours de la méthode pour les acteurs de justice ?

Poser de telles questions revient à aborder la laïcité non à partir de la doctrine et du contenu positif de la loi (la Constitution ou la loi de 1905 sur les séparations des Églises et de l'État) mais plutôt dans une perspective réaliste. Qu'est-ce que les acteurs du droit font et deviennent avec les lois. Que signifie se comprendre comme sujet, personnel et collectif, au sein d'un cadre laïque ? Les magistrats interprètent des lois mais les lois font les magistrats. Elles en profilent l'agir. Ce ne serait pas au juge qui « fait » la loi mais à la loi qui « fait » le juge qu'il s'agira de s'intéresser.

L'enjeu n'est plus seulement juridique. Il devient déontologique si l'on pense à l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 qui contraint les agents publics, dont les acteurs de la justice, (magistrats, greffiers, gendarmerie et police, personnel pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse) à exercer leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité, et de la neutralité qu'elle exige. Ne pouvant manifester leurs opinions philosophiques ou religieuses dans l'exercice de leur fonction, ces acteurs n'auraient pas davantage le droit de porter des signes religieux.

De déontologique, les enjeux se muent ici en interrogation éthique. La laïcité n'est donc pas uniquement un règlement à appliquer mais bien un principe avec lequel s'expliquer, s'engager, se comprendre ; et ce, au plus intime de ses « intimes convictions ». Telle est la tension entre appliquer la loi et s'appliquer à l'appliquer. L'interrogation se porte sur le soi de l'acteur de justice, sur ce que signifie y mettre du sien dans une activité où, au nom de l'arbitrage objectif, le soi devrait être suspendu ou mis en suspens. Cela concerne bien la nature du jugement en droit, afin d'en éviter les dérives et les arbitraires. C'est là un topos de la réflexion propre à l'épistémologie juridique que de dire qu'en plus d'une stricte positivité de méthode, la laïcité est un élément clé de la déontologie des agents de justice.

Il est ainsi des effets éthiques sur les acteurs du droit du principe laïcité. Ceci en raison du fait que ce principe laïcité est double. Il comporte une part négative ou en creux de neutralité relative à l'abstention des convictions dans l'exercice public de ses fonctions (réglementation). Mais il comporte aussi une part positive d'attestation dont la vertu de tolérance demeure l'horizon d'attente (visée éthique). Ce que la laïcité neutralise n'est pas sans ce qu'elle appelle et incite à vivre et à faire vivre : la tolérance. On confond, lorsqu'on pense à l'objectivité du juge en ces matières la neutralité et l'impartialité. L'objectivité du juge tient à l'exigence éthique d'impartialité - une conquête sur ces convictions - ; et non, contrairement à ce que l'on pense souvent, à une neutralité réglementaire relevant d'une logique d'abstention. Sans quoi le juge ne serait plus un garant de la liberté mais un spectateur désengagé - ce qu'encourage le positivisme qui parlera du « fait religieux » comme si c'était une chose. La laïcité comme méthode n'interdit pas au juge d'aborder les questions religieuses, bien au contraire, car peut-on bien juger, « apprécier » si on ferme volontairement les yeux sur un élément du dossier ?

Mais n'est-ce pas cette distinction entre neutralité et tolérance qui nourrit les discussions récurrentes, sinon les conflits d'interprétation, entre laïcité intransigeante et laïcité ouverte, la première envisageant la laïcité comme un principe réglementaire dans sa dimension juridico-politique ; la seconde comme une méthode dans sa mise en œuvre éthico-sociale ?

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 20

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### **Covid 19 : une crise organisationnelle**

**Chappoz, Yves.** « Covid-19 : une crise organisationnelle, Bergeron H., Borraz O., Castel P. et Dedieu F, Paris, Presses de Sciences Po, 2020 », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, vol. 45, n°10, no. 4, 2021, pp. 106-110.

Texte tronqué

Dans leur ouvrage « COVID-19 : une crise organisationnelle », [les auteurs] se donnent pour objectifs, [...] de « jeter les bases d'une analyse de ce qui constitue bien un paradoxe : comment dans une société saturée d'organisations, et qui plus est dotée de textes réglementaires et de plans conçus pour organiser leur réponse en situation de crise, en vient-on, face à une menace grave, à produire de nouvelles organisations qui vont recommander des mesures inédites puis compliquer les conditions de la gestion de crise ? »

Les auteurs décortiquent le récit officiel qui présente le confinement comme la seule solution possible pour juguler la pandémie car toute autre solution aurait coûté trop de vie. Mais ce récit occulte, selon eux, plusieurs questions : Comment se fait-il que les pouvoirs publics et les experts n'aient pas pris plus tôt la mesure de l'épidémie ? Pourquoi les autorités françaises se sont montrées aussi confiantes dans la capacité du pays à faire face à la pandémie ? Comment interpréter la chronologie de la prise de décision et les décalages temporels entre décisions et annonces ?

Selon les auteurs, la réponse à ces questions n'est pas à chercher dans le manque de rationalité des experts ou la faillite morale des décideurs, mais dans l'analyse des logiques organisationnelles, notamment la manière dont les informations circulent au sein des administrations et des organisations concernées, ainsi que le contexte d'action qui les façonne. Cette approche les conduit à émettre l'hypothèse que l'impréparation dont font preuve les autorités traduit un « sentiment indu de préparation », voire un excès de confiance de leur part. Les auteurs analysent les mécanismes qui ont contribué à le créer tandis que le Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUS) se mettait en veille dès janvier 2020, et que la France entrait en confinement le 17 mars 2020.

Leur conclusion est que ce « sentiment indu de préparation » résulterait d'un triple mécanisme en interaction. Le premier serait la lente dérive de la perception de la menace Pandémique et, corrélativement, la lente érosion des moyens affectés à la gestion des pandémies. Bien que les

autorités publiques se soient dotées d'un ensemble d'organisations et d'instruments destiné à la gestion de crise dès le début des années 2000, le gouvernement n'a activé la cellule

interministérielle de crise (CIC) que le 17 mars 2020, laissant au ministère de la santé le pilotage de la gestion interministérielle de la crise du 27 janvier au 16 mars 2020 via une « taskforce interministérielle » (TFI). Malgré le « plan pandémie grippal » élaboré en 2004 et réactualisé jusqu'en 2011, les autorités publiques et le gouvernement n'ont pas identifié clairement le risque. Cette impréparation s'expliquerait par une progressive « dérive organisationnelle » doublée d'une dilution des responsabilités passant inaperçue et donnant l'illusion aux autorités de disposer des moyens ad hoc pour faire face à la pandémie. Ainsi, en 2020, les autorités ont dû faire face brutalement à une grave pénurie de masques et de tests.

Le deuxième mécanisme serait la mauvaise lecture des signaux d'alerte qui se sont succédé dès janvier 2020 alors que les premiers clusters sont considérés comme maîtrisés. Les autorités, confiant dans la solidité du système de santé, ne commenceront à percevoir la gravité de la situation qu'à partir de la fin février 2020. Ce constat pose la question de savoir comment les informations ont été relayées et traitées par les différents échelons de l'administration sanitaire. Certes, le contexte politique (mouvements sociaux, réforme des retraites, élections municipales) et le « risque scélérat » auraient joué un rôle dans le manque d'attention du gouvernement. Toutefois, l'analyse des mécanismes à l'œuvre permettrait d'en tirer des leçons pour la prochaine pandémie.

Le troisième mécanisme serait un phénomène de panique. En effet, le « sentiment indu de préparation » a provoqué l'affolement des autorités publiques lorsqu'elles ont pris conscience, entre le 4 et 12 mars 2020, que la situation leur échappait. Cette panique a atteint son paroxysme le 12 mars 2020, lorsque les autorités ont constaté que la France n'était pas en mesure de mettre en œuvre le « plan pandémie grippal » car les stocks de masques et de tests étaient inexistantes tandis que les hôpitaux se sont avérés rapidement débordés par l'arrivée massive de patients. Dans l'urgence, et faute de pouvoir adopter d'autres mesures, la solution du confinement s'est imposée comme la seule possible.

Selon les auteurs, trois questions qui sont autant d'hypothèses de travail, restent, dès lors, en suspens. Pourquoi avoir imposé la décision du confinement à l'ensemble de la population française, au lieu de l'appliquer uniquement dans les territoires les plus touchés ? Comment analyser l'échelonnement des annonces entre le 12 et 16 mars 2020 ? Pourquoi les élections municipales ont-elles été maintenues ?

Bien que la France soit dotée d'un arsenal d'organisations et de dispositifs de gestion de crise, le gouvernement y superpose de nouvelles structures et de nouveaux processus. Le Conseil scientifique, créé le 10 mars 2020 et composé d'individus nommés *intuitu personae*, exclut au départ les administrations concernées telles que Santé publique France et le Haut conseil de la santé publique (HCSP). Le rôle du conseil est ambigu : apporte-t-il un éclairage scientifique à la décision politique (confiner) ou sert-il à justifier des choix politiques (maintenir le premier tour des élections municipales) ? Le CARE (Comité analyse recherche et expertise), créé le 23 mars 2020, est chargé de se prononcer sur les questions relatives aux traitements et aux tests, dépréciant alors les organisations existantes, telle que l'agence du médicament ou la Haute autorité de santé.

Ces créations *ex nihilo* interrogent sur la confiance que le Président de la République place dans les institutions existantes et sur la capacité de nos gouvernants à dialoguer sur un pied d'égalité avec le monde scientifique. Cette inventivité organisationnelle, ou syndrome du « cercle vicieux bureaucratique » (Crozier, 1976), complexifie encore un système qui l'est déjà et dont le fonctionnement devient énergivore.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 21

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### De l'égalité des chances à la société des égaux

**Rosanvallon, Pierre.** « De l'égalité des chances à la société des égaux », François Dubet éd., *Inégalités et justice sociale*. La Découverte, 2014, pp. 48-64.

Texte tronqué

La notion de mérite a trouvé dans la langue française son terrain de développement sur des bases théologiques, puisqu'elle s'est imposée dans le monde catholique contre la notion de grâce chez les protestants. La notion de mérite signifiait qu'il y avait un rapport entre le salut et les actions personnelles, et que le salut n'était pas l'œuvre d'un choix divin extérieur à la conduite des hommes. Mais c'était essentiellement une définition négative, une critique de la vision protestante de la grâce, et non une définition positive du rapport entre action individuelle et salut. La première caractéristique de la notion de mérite réside donc dans sa dimension historiquement négative.

Une deuxième séquence historique prend place, lors de la Révolution française. Deux termes vont servir à qualifier le passage d'une société organisée par des ordres et par des statuts, à une société appelée à vivre sous le règne de l'égalité. Ces deux termes sont ceux de *vertu* et de *talent*. La vertu étant directement l'effet de l'effort individuel, de l'implication personnelle, le talent étant constitué de qualités dont la nature et l'origine sont beaucoup plus composites. Le terme de mérite a alors été celui qui réunissait ces deux notions, le talent et la vertu, pour les obscurcir immédiatement, pourrait-on dire. Si la notion de mérite a d'abord eu une signification négative, elle a ainsi, par la suite, été une sorte de béquille à une conceptualisation insuffisante.

Troisième élément fondamental, [...] c'est le caractère psychologiquement fonctionnel de la notion de mérite. Marie Duru-Bellat a dit à juste titre que la croyance au mérite était à la fois un confort pour les individus, et une nécessité pour la société. François Dubet a parlé de son côté de « fiction nécessaire ». On perçoit dans cet ordre psychologique le fait que la notion de mérite légitime des inégalités, tout en permettant à chacun de « sauver la face ».

Dans le modèle français, les conditions de mise en œuvre de la notion de mérite ont été, dès l'origine, extrêmement canalisées. Il est en effet frappant de voir que, pour tous les grands théoriciens de l'éducation du XVIII<sup>e</sup> siècle, le grand problème de la société moderne est de faire aller de pair le maintien d'une organisation sociale relativement stable avec une redéfinition du mode de production de ses élites. [...]

Les premiers grands théoriciens systématiques de la méritocratie en France ont été les Saint-simoniens, qui ont développé l'idée selon laquelle la société démocratique moderne devrait se définir par deux éléments fondamentaux : la suppression de l'héritage et l'école de l'égalité pour tous. C'était la vision d'une société dans laquelle l'égalité des chances devait être fondée sur un individualisme radical. L'égalité des chances consistait en effet, pour eux, à soustraire chaque individu à ce qui le constituait socialement : son origine et puis aussi la sociabilité familiale quotidienne. Pendant la Révolution française, en 1794, un des grands rapports sur l'éducation publique avait déjà imaginé la mise en place d'un système dans lequel tous les enfants seraient soustraits à leur famille, de 6 ans à 14 ans, pour recevoir une éducation uniforme, porter le même vêtement et recevoir la même nourriture. Avec ces « écoles de l'égalité » et la suppression de l'héritage, l'ambition de l'égalité des chances véritable était en marche. [...]

Tout le débat sur le mérite a ressurgi dans les années 1980. [...] Ce n'était pas alors au cœur du débat public pour une raison très simple : dans le capitalisme d'organisation, forme capitaliste dominante pendant les Trente Glorieuses, les progrès de la production étaient dérivés des bienfaits d'une organisation collective, et non pas des formes d'implication individuelle des personnes. C'est d'ailleurs ce qui sera à la base de toutes les théories sur la négociation collective et le contrat collectif de travail. Ce qui a légitimé le contrat collectif de travail pendant cette période, c'est bien qu'il y avait une force collective de travail, et non pas une addition de contributions individuelles.

S'il n'y a pas eu, jusqu'aux années 1970, de réflexion sur la méritocratie, c'est aussi parce que ce qui était de l'ordre de la reproduction sociale avait reculé durant cette période. [...] Ce sont les années de croissance et la massification scolaire, beaucoup plus que les effets positifs d'une méritocratie scolaire à la française, qui ont produit cette réduction de la reproduction sociale durant ces années-là.

Le retour en arrière a plusieurs causes. Il y a d'abord retour en arrière parce nous sommes entrés dans une économie qui n'est plus celle du capitalisme d'organisation, mais qui relève du « capitalisme d'innovation », dans lequel la mobilisation des individualités l'emporte sur les qualités de l'organisation. En termes économiques aussi, le développement des nouveaux emplois a souvent pris la forme d'une « reproductivité sociale ». En effet, le développement des emplois de services et des emplois de manutention a multiplié les emplois peu qualifiés. [...] Retour en arrière encore – et ce sont les économistes qui le disent –, parce que nous voyons le retour d'une société de rentiers. Thomas Piketty, dans *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle* [...], montre que la caractéristique historique principale du capitalisme n'a pas résidé dans la baisse tendancielle du taux de profit, mais dans la tendance du rendement du capital à être supérieure au taux de croissance. Et si le rendement du capital est supérieur au taux de croissance c'est dire qu'il y a mécaniquement création d'une société de rentiers. C'est le retour à ce qui avait été inversé après la Première Guerre mondiale avec la mise en place de lois sociales et de mécanismes redistributifs. Un ensemble de travaux d'historiens de l'économie se penchent du même coup aujourd'hui sur une relecture de la période de croissance forte qu'il y a eu dans la période des Trente Glorieuses (Piketty, comme Krugman, invitent à la comprendre comme une parenthèse exceptionnelle).

Faut-il pour autant jeter aux orties la notion de mérite, et celle d'égalité des chances ?

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 22

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### Les démarches d'élaboration des savoirs

**Coutellec, Léo.** « Chapitre 3. De nouvelles dimensions à intégrer aux démarches d'élaboration des savoirs », *De la démocratie dans les sciences*. Éditions Matériologiques, 2013, pp. 93-103.

Dans son œuvre majeure, *Le nouvel esprit scientifique* (1934), Gaston Bachelard défend qu'« il faut savoir poser des problèmes. Et, quoi qu'on dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce sens du problème qui donne la marque du véritable esprit scientifique ». Face aux nouveaux problèmes qui se posent à la science contemporaine, ce nouvel esprit scientifique doit s'accompagner d'un nouvel esprit de la démarche scientifique. Ce *sens du problème* dont parle Bachelard doit aujourd'hui s'accompagner d'un *sens de la démarche collective d'élaboration des savoirs*.

Plus qu'une démarche scientifique, nous parlerons donc de démarches d'élaboration des savoirs. [...] Trois dimensions [...] nous semblent fondamentales et impliquent de reconsidérer les cadres épistémologiques classiques : la dimension participative, la dimension temporelle, la dimension anticipatrice et interdisciplinaire. En se concentrant sur ces trois dimensions, nous ne souhaitons pas ignorer les nombreuses autres dimensions (par exemple, institutionnelle ou sociologique) qui composent des démarches de recherche classiques ou nouvelles. Le choix effectué se justifie par notre souhait de mettre en lumière quelque nécessité à innover en épistémologie.

#### La dimension participative

[...] La production de connaissances est un objectif pour les chercheurs et un moyen pour les acteurs, et la transformation de la réalité est un objectif pour les acteurs et un moyen pour les chercheurs. En conséquence, la recherche participative est une coconstruction entre chercheur-acteurs et acteur-chercheurs dans les temps et les lieux de l'action. La recherche y est socialement impliquée (ce qui ne veut pas dire qu'elle soit socialement déterminée) et les connaissances produites doivent être pertinentes pour l'action. Le résultat est la coconstruction d'un savoir commun.

#### La dimension temporelle

Chercher, réfléchir, lire, écrire, enseigner demande du temps. Ce temps, nous ne l'avons plus, ou de moins en moins. Nos institutions et, bien au-delà, la pression sociétale promeuvent une culture de l'immédiateté, de l'urgence, du temps réel, des flux tendus, des projets qui se succèdent à un rythme toujours plus rapide.

Tout cela se fait non seulement aux dépens de nos vies – tout collègue qui n'est pas surmené, stressé, « surbooké » passe aujourd'hui pour original, aboulique ou paresseux, mais aussi au détriment de la science. La *Fast Science*, tout comme le *Fast Food*, privilégie la quantité sur la qualité.

Le sociologue Olivier Gosselain, explique que cette notion de *Slow Science* n'est pas neuve et qu'elle est le « symptôme d'un malaise qui n'a cessé de s'étendre durant les dernières décennies ». « Adopter une démarche *Slow Science* consiste moins à développer un univers parallèle ou à bricoler dans les marges du système, qu'à transformer nos pratiques scientifiques en y (ré)insufflant les valeurs qui font de notre vie une vie de qualité ». Il s'agit notamment de promouvoir une autre posture du chercheur et un autre rapport au travail. Alors que le temps scientifique semble être marqué par un souci constant d'avancement et de progrès qui se caractérise souvent par une course aux résultats, pourrait-on dire, comme le fait R. Sennett pour la figure de l'artisan, que la lenteur même du temps professionnel est une source de satisfaction lorsque la pratique s'enracine et permet de s'approprier un savoir-faire ?

### La dimension interdisciplinaire

Bien que rarement pratiquée en tant que telle, l'interdisciplinarité commence à être pensée par certains auteurs comme démarche particulière de production de connaissance. [...] Les impulsions intellectuelles qui engagent à convoquer l'interdisciplinarité sont nombreuses. L'une d'entre elles est le souhait de contourner ce que certains auteurs appellent la « souveraineté épistémologique » (qui ne reconnaît qu'un unique mode légitime de production de savoirs) ou « impérialisme disciplinaire », que nous appelons aussi le *biais épistémologique* (implicite ou pas) selon lequel une discipline (ou un certain rapport au savoir et au réel) se présente comme le référent pour comprendre l'ensemble d'un problème complexe.

L'organisation des disciplines les unes par rapport aux autres a fait l'objet de nombreuses spéculations philosophiques [...]. Actuellement, il y a une façon assez classique, et assez répandue, d'aborder le problème qui consiste à distinguer les types de démarches mobilisant plusieurs disciplines. Il s'agit alors souvent d'établir des nuances autour des termes interdisciplinarité, pluridisciplinarité et transdisciplinarité, certes souvent considérés comme interchangeables. L'argument relatif à cette entreprise est de dire qu'au-delà d'une simple subtilité sémantique, il existe effectivement des différences de postures épistémologiques importantes entre ces trois concepts.

Dans ce cadre et de façon très schématique, la pluridisciplinarité (ou multidisciplinarité) est souvent conçue comme une logique de la *juxtaposition* de discours disciplinaires autour d'un même objet et sans interaction. Elle s'apparente à une forme de consultation et se manifeste souvent à l'occasion de colloques ou de livres dans lesquels des spécialistes de disciplines différentes interviennent sur un même sujet. La logique est ici cumulative. Souvent, ce vocable est utilisé de façon générique pour désigner tout processus de recherche impliquant plusieurs disciplines.

La transdisciplinarité, quant à elle, peut s'apparenter à une logique de l'*intégration* des discours disciplinaires qui vise à terme à effacer ceux-ci par la création d'un nouveau champ de savoir et de nouveaux concepts. Il existe des conceptions plus ou moins radicales de la transdisciplinarité.

Il tiendrait à cette conjecture d'expliquer le relatif succès d'un concept pourtant critiquable à de nombreux égards. En effet, sa perspective est d'abord totalisante avec l'objectif de forger l'intelligibilité globale du monde et l'espoir d'établir « une métadiscipline englobante ou d'élaborer un métalangage universel ». Son ambition philosophique est clairement « l'au-delà des disciplines » dans une perspective d'unité des sciences, et pourrait, en ce sens, s'apparenter à une nouvelle entreprise scientifique. « Ce terme de transdisciplinarité a acquis de telles connotations qu'il est dur de ne pas y voir la quête de l'unité synthétique de toutes les religions et de toutes les sciences, un cosmopolitisme ou un universalisme abstrait et indéterminé, si bien qu'il nous semble préférable de renoncer au vocable ».

Qu'en est-il de l'interdisciplinarité ? Si l'interdisciplinarité a pu revêtir chez certains auteurs les couleurs de la transdisciplinarité, c'est d'une tout autre conception dont nous voulons rendre compte, une logique de l'interaction qui laisse la place à chaque discipline et à leurs rapports.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 23

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

#### **L'entreprise libérée : une mythologie de contestation pour libérer l'imaginaire dans les organisations ?**

Jean-Claude **Casalegno** - Dans Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels, 2017

Texte tronqué

Depuis la révolution des chaînes de montage chez Ford aux USA avec W. Taylor, en passant par l'amélioration des conditions de travail, les groupes d'expression des salariés (Auroux, 1982), les cercles de qualité, l'entreprise de 3<sup>e</sup> type, les groupes semi-autonomes jusqu'aux approches agiles et tout récemment de la Qualité de vie au travail, le management apparaît de plus en plus comme une succession de modes qui deviennent des sources d'inspiration pour les cadres et dirigeants.

Au-delà de leur utilité instrumentale, elles sont une production de l'imaginaire social et à ce titre sont porteuses d'une dimension symbolique qui semble exprimer les attentes sourdes qui traversent les organisations productives aujourd'hui.

Tom Peters a été le premier à utiliser [l'expression « entreprise libérée »] en 1993 à travers la publication d'un livre intitulé « L'entreprise libérée : libération, management ». Pour lui, la libération passe par une transformation radicale de l'organisation et des méthodes de management.

« Une entreprise libérée est une entreprise où la majorité des salariés peuvent décider toutes actions qu'ils considèrent eux-mêmes comme étant les meilleures pour l'entreprise sans qu'elles soient nécessairement imposées par les décideurs ou une quelconque procédure » (Getz, 2012).

Sur le fond, [Getz] dénonce [...] certains paradoxes en mettant en évidence :

- La contradiction qui existe entre d'un côté l'idéal démocratique qui fonctionne dans les sociétés avancées et les pratiques managériales d'entreprise encore marquées par la dimension très hiérarchique des relations : « Dans le monde du travail, la hiérarchie, le contrôle, la surveillance semblent demeurer la règle ».

- Le décalage entre les nouvelles motivations des salariés et les pratiques managériales mis en œuvre. Les individus ne veulent plus d'être contrôlés. Ils aspirent à l'égalité intrinsèque, la réalisation de soi et à l'auto-direction. Cette conception du contrôle qui domine dans les organisations tayloriennes révèle de la paranoïa des dirigeants à l'égard de leurs collaborateurs et constitue une forme de mépris qui n'est plus compatible avec leurs attentes. Ces interventions remettent en question une certaine conception de l'autorité dans les organisations.

- La focalisation des managers sur la minorité des personnes qui transgressent plutôt que sur celles qui font preuve de loyauté à l'égard de l'entreprise,

- Les coûts cachés de la démotivation liés à l'inflation des procédures au détriment du sens de l'action : Le comment remplace le pourquoi,
- La nécessité d'inventer un environnement motivant plutôt que de motiver les collaborateurs avec « la carotte et le bâton »,
- L'auto – motivation génère un engagement bien supérieur aux motivations intrinsèques,
- La culture du bonheur est génératrice de performance,
- Le rôle essentiel du dirigeant libérateur est capital. Lui seul a le pouvoir de faire changer les choses.

[...] un entrepreneur [...] fait figure de précurseur dans ce domaine : Jean-François Zobrist que les médias n'ont pas manqué de faire connaître. L'expérience de ce dirigeant atypique mérite le détour. En 1983 il prend la direction générale de l'entreprise FAVI, implantée en Picardie. Cette entreprise intégrée à un groupe de PME, rassemble plus de 400 salariés et réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de près de 90 millions d'Euros. Leader mondial dans son domaine, elle développe et réalise des pièces techniques en fonderie sous pression aluminium, laiton et cuivre pour de nombreux secteurs d'activités : automobile, aéronautique, compteurs d'eau, serrurerie, sanitaire, électricité, et santé.

Partant de cette volonté de mettre le client au centre de l'attention de chaque salarié, l'entreprise est décomposée en « mini-usines » de 20 à 30 personnes ; chacune étant dédiée à un client ou à un produit, et animée par un « leader » désigné par ses pairs. Un organigramme circulaire illustre clairement cette volonté de faire fonctionner l'entreprise de façon non hiérarchique et en communautés responsabilisées.

FAVI est sans doute une des premières entreprises industrielles contemporaines qui s'est engagée si tôt dans la responsabilisation des salariés en transformant une organisation traditionnelle en véritable laboratoire d'innovations sociales.

Encore plus que d'autres dirigeants libérateurs, la démarche de Jean-François Zobrist ne relève pas d'une recherche théorique élaborée. Elle se veut résolument pragmatique et s'appuie sur des principes simples :

- L'homme est bon
- Il faut avoir de l'amour pour ses clients
- La confiance rapporte plus que le contrôle
- Il est urgent de décroquer
- Les Hommes ont besoin d'un rêve qui les inspire vraiment
- Le pourquoi prime sur le comment

La façon dont les libérateurs [...] font récit de l'aventure qu'ils traversent [...] ressemble souvent à un conte, à une légende, en tout cas à une « belle histoire ». Il était une fois un entrepreneur ou une entreprise en difficulté. Plus aucune solution ne semblait possible. Alors le dirigeant décide de remettre en question son pouvoir et donne à ses collaborateurs les clés du royaume. Les membres de la cité se réveillent comme par enchantement de l'état de sommeil dans lequel les avait placés le méchant taylorisme. Ils se réunissent pour débattre entre eux et trouvèrent des alternatives nouvelles fondées sur la liberté et la responsabilité des personnes ; Ce qui permit à l'entreprise de retrouver des résultats fabuleux. Ce résumé, sans doute caricatural présente une analogie étonnante avec le conte du Petit Poucet et à celui de la Belle au bois dormant.

Les discours sur les entreprises libérées [...] rendent compte comme le ferait un roman « des péripéties d'une transformation ». Tout en partant de faits réels, il laisse une large place à l'imagination et à leur vécu subjectif.

---

## Épreuve d'admission du concours droit-économie 2022

--

### Épreuve orale d'entretien

#### Sujet n° 24

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

#### **La démocratie : une ou multiple ?**

Élisabeth Brisson, La démocratie : une ou multiple, Ellipse, 2009

Texte tronqué

La « démocratie » est présentée aujourd'hui comme l'horizon politique universel : tous les hommes et toutes les femmes, tous les enfants du monde ont un destin identique, celui de vivre dans une démocratie. Qu'est-ce à dire ? Comment comprendre l'affirmation de cette vision d'avenir ?

Les difficultés à comprendre sont d'autant plus grandes que le terme de « démocratie » appartient à des registres différents (mot, notion, concept, référence, régime politique) et recouvre des expériences fort diverses (qu'ont en commun les démocraties occidentales et la démocratie « administrée » « à la Poutine », qui vise à éviter tout débat et tout scrutin pluraliste – en fait plus proche de l'autocratie que de la démocratie ? ou, également, comment se situe la revendication démocratique dans un régime dominé par la rivalité de clans familiaux – donc, plus proche de l'oligarchie que de la démocratie –, situation du Pakistan ou de l'Inde ?).

Ainsi, le terme de « démocratie » est la plupart du temps accompagné d'un adjectif (libérale, populaire, directe, participative, délibérative, consensuelle, sociale) ou d'un substantif (démocratie d'opinion, de proximité, d'excellence), ce qui en infléchit le sens : si, aujourd'hui, le principe fondamental du respect des droits de l'homme est inclus dans le concept de démocratie, reste à savoir quelle est la place, la fonction, la dynamique de ce principe – est-ce un but? est-ce un préalable ? Est-ce une façade ?

Le plus souvent, le recours au terme de « démocratie » appartient au registre de la manipulation, autrement dit au registre du discours qui masque la contradiction entre la réalité et la fiction (image de ce que la plus grande partie d'une population dirigée par une élite aimerait vivre). [...]

L'étude de la mise en place des démocraties d'hier et d'aujourd'hui permet de constater qu'un même terme désigne une invention athénienne et une pratique occidentale moderne : [...] alors que la démocratie athénienne impliquait une dimension d'abord collective – la nature et la responsabilité de la prise de décision pour le bien de toute la collectivité –, aujourd'hui la démocratie semble consacrer la décision individuelle à usage particulier en ignorance de l'intérêt collectif.

Terme, mot, notion, référence, régime politique : la démocratie est ainsi le lieu, l'outil, le moyen de

la plus grande confusion, voulue et entretenue par ceux qui valorisent l'idée d'élite politique (l'élite se distinguant de la masse du peuple).

Dans ce contexte de confusion, la réflexion historique et politique sur la « faillite des démocraties » (en l'occurrence le Royaume-Uni et la France), au cours des années 1930, face à Hitler se distingue mal de l'analyse juridique des rouages politiques et administratifs d'une démocratie (le mode de désignation des responsables politiques, l'accès de tous à tous les emplois, y compris politiques) ou encore de la mise en question des capacités à gouverner d'une démocratie (vu l'ignorance du plus grand nombre de citoyens, il n'est pas sérieux de compter avec eux !), ou encore de l'accent mis sur « la crise de la démocratie » comme sur « le déficit démocratique » (moyen facile de « préparer les esprits » à une refonte des institutions fondatrices du système qualifié de démocratique, au nom de l'efficacité et en fonction de la culture du rendement : le parlement perd ainsi peu à peu son double rôle qui est de contrôler l'exécutif et de protéger les citoyens contre les errements de l'exécutif). [...]

Que signifie la volonté d'« étendre la démocratie » dans le monde ? N'est-ce pas, dans ce cas, une forme d'instrumentalisation du terme, bien loin de l'objectif mis en avant de construire une entité politique correspondant au concept de démocratie ? [...]

Comme le démontre Amartya Sen [prix Nobel d'économie en 1998], seul un régime démocratique peut protéger une population de la famine, de l'absence de soins et de la misère, car si le gouvernement veut se maintenir en place, il doit se préoccuper du niveau de vie, de la qualité de la vie et de la sécurité humaine. Cette démonstration va à l'encontre de l'idée que les démocraties occidentales constituent le modèle démocratique abouti, indépassable, et que la démocratie serait une conception occidentale. Pour Amartya Sen, la démocratie comme la liberté n'ont pas été inventées par les occidentaux, et, contrairement à la conception occidentale, pour lui la démocratie ne se limite pas à la pratique de l'élection : son essence est la discussion, ce qu'il qualifie d'« exercice de la raison publique », montrant que cette pratique est largement répandue dans les sociétés dites « traditionnelles » comme en témoigne l'existence de traditions démocratiques séculaires dans des régions actuellement dominées par la dictature. [...]

La poursuite du processus d'extension de la démocratie à l'ensemble des pays du monde est expressément souhaitée par les « occidentaux » qui considèrent que le respect des droits de l'homme (consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme votée par les Nations unies en 1948) constitue un préalable à toute organisation politique d'une société. [...]

Ce souhait correspond à la conviction que la seule forme d'organisation politique possible dans un contexte d'humanisation croissante ne peut avoir qu'une forme démocratique, c'est-à-dire fondée sur l'autonomie et sur la souveraineté de l'individu, malgré la tension à la limite de la contradiction entre ces deux positions.

---